

sport et loisirs pour rejoindre le Centre est posé. Au niveau du collège, il est envisagé de faire un emplacement réservé pour le bus.

**M. le Maire** informe qu'il a trouvé une solution plus sécurisante pour l'arrêt bus pour les collégiens. Le département ne voulait pas prendre en charge la totalité des travaux. Ce qui le surprend, c'est qu'IDF Mobilités émet des réserves alors que la société de transports est d'accord.

**M. Guerineau** revient sur le sujet de circulation et que la population n'est pas associée.

**Mme Calves** précise que la communauté de communes travaille aussi sur un plan de circulation mais n'a pas inclus l'étude de circulation regroupant les communes de Parmain, Valmondois, Butry-sur-Oise, Champagne-sur-Oise et Nesles-la-Vallée. C'est le flux de Champagne-sur-Oise qui traverse Parmain pour aller sur Pontoise par Nesles-la-Vallée et par Auvers-sur-Oise qui nous impacte le plus.

**M. le Maire** précise que la police municipale était au quartier de la Naze ce matin, ce service contrôlait une cinquantaine de véhicules, 20 étaient de Parmain et les 30 autres provenaient d'autres communes (Chambly et Méru).

**M. Santero** indique qu'il existe bien une difficulté, l'Oise constitue une frontière visible et physique, sur le plan vélo, effectivement, cela a marché, sur 3 des communes de la communauté de communes.

**Mme Le Ruyet** précise que cette étude viendra compléter celle globale de la CCOV3F, c'est une étude à l'échelle des cinq communes aux entrées et sorties des territoires avec des aménagements.

**Mme Calves** précise que cette étude est initiée par Mme Fleury service mobilité du Conseil Départemental du Val d'Oise, avec le cabinet CD Via pour l'étude de circulation.

**Mme Soares** remercie M. le Maire et les services de la commune de l'excellent accueil des personnes publiques associées pour cette réunion

**M. Delaleu** représente la Chambre de l'Agriculture et l'agriculteur et est le seul agriculteur, il demande ce qui a été prévu pour la circulation des engins agricoles modernes et à grande largeur pour le Bois Gannetin. Est-ce qu'une nouvelle fois, malgré sa demande, répétée à chaque réunion, la circulation du matériel agricole, qui concerne la sécurité n'est absolument pas prise en compte, c'est relativement humiliant et énervant.

**Mme Calves** répond que cela a été pris en compte lors d'une discussion et rencontre avec Mme Fleury du Conseil Départemental du Val-d'Oise lorsque la réflexion était portée sur le projet d'un carrefour giratoire pour les engins agricoles et les bus, la largeur des routes et des chemins seront pris en compte.

**Mme Laage** répond que la circulation agricole sur le chemin peut être mentionné dans l'OAP. Au niveau du chemin des Charrues, l'espace nécessaire pour la circulation des engins agricoles sera préservée. L'OAP ne définit pas la circulation à l'intérieur de la parcelle. Il pourra être indiqué de prendre en compte l'usage agricole et qu'il faudra se rapprocher de la commune pour définir exactement la contrainte en vigueur, qui peut évoluer entre aujourd'hui et dans quelques temps.

**M. Delaleu** entend bien ces propos, comme il l'a écrit au maire semaine dernière, une fois qu'il y aura une école, un accueil de loisirs, le passage par le chemin des charrues des tracteurs risque d'être compliqué. Il existe un chemin parallèle au chemin des Charrues qui pourrait être dédié et réhabilité pour la circulation du matériel agricole dont pourrait bénéficier le centre équestre. Il faut anticiper cette réflexion.

**Mme Laage** demande s'il y a une cartographie sur l'existence de ce chemin parallèle. Les chemins mentionnés sur les cartes sont issus des cartes des chemins référencés, on pourrait le rajouter, le matérialiser directement sur les cartes et donner l'information.

**M. Delaleu** répond qu'il s'agit de regarder sur les plans de chemins ruraux qui datent de 1902, que ce chemin est 50-70m après le chemin des Charrues sur la gauche.

**M. Morin** demande concernant l'OAP mobilité douces et sécurité si la commune a réfléchi à afficher le PDIPR (Plan de Déplacement Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée)

**Mme Laage** répond que les chemins mentionnés sur la carte sont issus du PDIPR. Cela est mentionné dans le rapport de présentation et sera précisé sur la carte OAP.

**Mme Laage** présente la carte de zonage qui simplifie l'existant. Dans le PADD, il a été mentionné, l'ouverture à l'urbanisation des zones qui serait maximum de 9,3 hectares. Or en fait l'ouverture à l'urbanisation sera effectivement que de 2 hectares pour la zone AU qui concerne la rue du Clos Pollet (1,9 hectares), le terrain de

Jouy le comte, rue des Maillets (5 900 m<sup>2</sup>) desservis, seront directement intégrés dans la zone U. ad tot 2,9 et 3,1ha.

**Mme Soares** demande si ce calcul a été fait depuis l'approbation du SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France de 2013).

**Mme Laage** répond qu'il s'agit de zones N (naturelles) qui seront passées en zones U (urbanisables). Pour le bilan, au niveau de la commune de Parmain, il n'y a eu aucune ouverture à l'urbanisation depuis 2013 date d'approbation du SDRIF hormis les 0,8ha pour le projet dans le secteur du val d'Oise et depuis 20 ans, seul le secteur Bois Gannetin (ex. Nesles 2) en 2008\_2009. La commune a été économe en termes d'extension, il faut insister sur le fait qu'il n'y a pratiquement pas eu d'extension.

**Mme Soares** indique qu'il faudrait le signifier dans le document notamment avec la Loi Climat et Résilience et la densification. Il faut montrer l'effort de la densification pour pouvoir ouvrir à l'urbanisation. Le bois Gannetin était ouvert à l'urbanisation depuis 2008-2009. Elle indique qu'elle avait calculé 8,83 % de potentiel d'extension en 2017 lors du porter à la connaissance complémentaire.

**Mme Laage** précise que Le hameau de la Naze qui est en zone urbaine passe en zone naturelle car il est en PPRN (plan de prévention des risques naturels) ainsi que le secteur en zone inondable. La commune regagne des zones naturelles sur des zones urbaines actuellement, les espaces verts en zone constructible le long des voies ferrées sont également introduits en zone N.

Un bilan qui sera largement positif sur les zones naturelles gagnées par rapport aux zones urbaines.

**Mme Laage** indique les retouches sur le zonage. Il y a eu un abaissement de coefficient d'emprise de 0,5 % à 0,3 % sur le quartier sud, volonté communale et une harmonie générale en termes de réglementation, avec le maintien de secteurs sur les coefficients d'emprises, des hauteurs de bâtis limités sur toute la ville à 7,5m avec 9m pour prise en compte des pentes à l'aval. Intégration de 3-4 parcelles de la zone centre en zone UH pour préserver protéger les propriétés et préserver un îlot vert à proximité du centre.

Remarque :

- Zone UH : le lotissement du Parc est inclus dans la zone UC ou bien restitué dans la zone UH.
- Secteur naturel avec établissement d'intérêt collectif pour projet bois Gannetin pour l'équipement scolaire qui sera indiqué
- Zone UC Centre : possibilité de majoration pour des logements sociaux, sans faire une OAP, et permettant une densification du secteur. LA commune ne souhaite pas provoquer une densification par des propriétaires qui pourraient diviser leur passerelle pour faire du logement individuel. Il est préférable de favoriser le regroupement de deux ou trois parcelles pour du logement social, bénéficiant de majoration du droit à construire.
- **Mme Soares** précise qu'il peut y avoir une décision du conseil municipal maîtrisant la division, la collectivité est ainsi informée des divisions et la commune a la main d'accepter ou pas.

**Mme Calves** répond qu'aujourd'hui rien réglementairement ne permet à la commune de refuser.

**M. Garin** précise que les seuls arguments sont l'accès aux réseaux, la voirie et les possibilités de stationnement.

**Mme Laage** indique que le souci rencontré sur ce secteur est que le Parc de Parmain interdit le collectif. Les parcelles donnant le long de la rue Poincaré pourraient être majorée en emprise pour les constructions permettant les logements sociaux mais pas les divisions pour du logement individuel. Cette résidence est à côté de la gare.

Les communes ont du mal à maîtriser les divisions foncières.

- **Mme Laage** fait part des projets sur le secteur de Boulonville, secteur qui concentre le patrimoine avec le pigeonnier et le manoir classé au titre des monuments historiques, axés sur la valorisation des zones naturelles avec un projet touristiques pour accueillir des yourtes ainsi que d'un parc ornithologique, zone habitable en bois.

**Mme Laage** fait part des principales dispositions pour les constructions nouvelles sur le règlement étant étendu pour les constructions existantes, sauf dans le cas où le seuil est atteint en emprise ou par rapport aux limites séparatives, afin de pouvoir faire des extensions mesurées de l'habitant existant. Une des mesures principales est l'implantation par rapport à l'alignement séparative qui a été beaucoup plus restreint de façon à éviter des problèmes que la commune rencontre notamment entre voisins et riverains.

Elle fait part de la majoration pour mixité sociale, la règle qui serait adoptée pour le logement créé dès lors qu'il y a une opération de construction, ce qui signifie que le logement est 50 % de LL5 à partir d'un permis de construire. La mention majoration environnement a été enlevée car aucun permis de construire n'a été délivré. Cela fonctionne dans des opérations de 40 logements ou des zones d'activités économiques.

Un projet social concernant un écoquartier avec prescriptions environnementales a été présenté par une SCI en Commission PLU.

**Mme Soares** indique que concernant les plans de Servitude d'utilité publique, il faudrait vraiment être attentif par rapport aux emplacements réservés et au report des OAP. Elle précise qu'il est inutile de mettre la servitude du classement des monuments historiques mais plutôt les servitudes RTE.

**Mme Laage** répond que cela est souvent demandé par les communes et les parmois car ces derniers sauront si leur propriété est impactée par ce classement, c'est une utilité.

Il y a une grosse partie d'EBC (espace boisé classé) sur la commune de Parmain dans le PLU, cela va être mis à jour avec la carte fournie par M. Ledoux (SAFE/DDT) et également aussi la bande de protection de lisière de 50 m. Ne sont pas encore mentionnés les espaces boisés arborés qui sont protégés dans la commune. Ce plan vu ce jour porte uniquement sur le zonage. Ce n'est pas le plan définitif

**Mme Laage** indique que l'arrêt du PLU était prévu mi-octobre mais il faut absolument effectuer l'évaluation environnementale.

**Mme Soares** souhaite avoir des renseignements sur le lancement de la consultation étude environnementale.

**Mme Le Ruyet** répond qu'elle a consulté 18 bureaux d'études et seul deux ont répondu.

**Mme Soares** rencontre le même problème sur sa commune où elle est élue, le PLU devait être arrêté en juin puis reporté en septembre du fait de la grosse difficulté de trouver un bureau d'études pour cette évaluation.

**M. Santero** rappelle la date limite pour mettre en place le PLU qui est le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

**Mme Laage** indique que très souvent l'étude faunistique et floristique doit être faite en mai, juin et juillet pour un vrai relevé plausible.

Là où les zones AU sont prévues, elles correspondent à des prés à chevaux, des prairies fauchées, ne sont pas des zones à enjeux concernant la faune et la flore. Contrairement aux secteurs de biodiversité concernant la zone de Boulonville.

**Mme Calves** remercie l'ensemble des participants pour ces échanges très riches.

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 25/07/2023



ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE

Civilité	Titre 2	Nom de la société	Envoi mail into 25/05/2022
1 Madame Monsieur		Aéroport de Paris Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Délégée Délégation de l'Aménagement et des Programmes	LU LE 24/05/2022
2 Madame Monsieur		ARS - Agence Régionale de Santé Ile de France	LU LE 24/05/2022
3 Monsieur	Monsieur le Directeur	Centre National de la Propriété Forestière	REMIS LE 24/05/2022
4 Monsieur	Monsieur le Directeur	Chambre d'Agriculture de l'Île-de-France (C.R.P.F.)	REMIS LE 24/05/2022
5 Monsieur	Monsieur le Président	Chambre de Commerce et d'Industrie du Val d'Oise	REMIS LE 24/05/2022
6 Monsieur	Monsieur le Président	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise	LU LE 24/05/2022
7 Monsieur	Monsieur le Président	Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	REMIS LE 24/05/2022
8 Madame	Madame la Présidente	Conseil Départemental du Val d'Oise	LU LE 25/05/2022
9 Madame	Madame la Présidente	Conseil Régional d'Ile de France	LU LE 25/05/2022
10 Monsieur	Monsieur le Directeur	D.R.I.E.A.T. Ile-de-France	LU LE 25/05/2022
11 Monsieur	Monsieur le Directeur	D.R.I.E.E. - Unité Val d'Oise	REMIS LE 25/05/2022
12 Madame Monsieur			
13 Madame Monsieur		France TELECOM - ORANGE	PAR COURRIER
14 Madame Monsieur		Gouvernement Militaire de Paris Région Terre Ile de France	
15 Madame Monsieur		GRT gaz	REMIS LE 24/05/2022
16 Madame	Madame la Présidente	IDF MOBILITES	REMIS LE 24/05/2022
18 Monsieur	Monsieur le Maire	Mairie de Champagne-sur-Oise	REMIS LE 24/05/2022
19 Monsieur	Monsieur le Maire	Mairie de L'Isle Adam	REMIS LE 24/05/2022
20 Monsieur	Monsieur le Maire	Mairie de Nesles la Vallée	LU 25/05/2022
21 Monsieur	Monsieur le Maire	Mairie de Valmondois	REMIS LE 24/05/2022
22 Monsieur		Mairie d'Hédouville	REMIS LE 24/05/2022
23 Madame Monsieur		Ministère de la Défense et des Anciens Combattants Etat-Major de Soutien Défense de Paris Division Métiers du Soutien Bureau Stationnement Infrastructure	
24 Monsieur		ORANGE Directeur des Relations avec les collectivités locales	REMIS LE 24/05/2022
25 Monsieur	Monsieur le Président	Parc Naturel Régional du Vexin Français - Maison du Parc	REMIS LE 24/05/2022
26 Monsieur	Monsieur le Directeur	PREFECTURE DU VAL D'OISE Directeur Départemental des Territoires	LU 24/05/2022
27 Madame	Madame	PREFECTURE DU VAL D'OISE Direction Départemental des Territoires S.E.A.A.T. - Responsable du Service	REMIS LE 24/05/2022
28 Monsieur	Monsieur	PREFECTURE DU VAL D'OISE Direction Départemental des Territoires S.E.A.A.T. Pôle Animation et Conseil aux Territoires Ouest	REMIS LE 24/05/2022
29 Madame	Madame	PREFECTURE DU VAL D'OISE Direction Départemental des Territoires S.U.A.D. - Pôle Urbanisme	REMIS LE 24/05/2022
30 Monsieur	Monsieur	PREFECTURE DU VAL D'OISE Direction Régionale des Affaires Culturelles Architecte des Bâtiments de France	LU 25/05/2022
32 Monsieur	Monsieur le Directeur	R.T.E. (Réseau de Transport d'Electricité) Centre Développement Ingénierie	REMIS LE 24/05/2022
33 Madame		Service Départemental d'Archéologie	25/05/2022
34 Monsieur le Directeur		SNCF IMMOBILIER - 384719 Bureau	REMIS LE 24/05/2022
35 Monsieur	Monsieur le Directeur	SNCF RESEAU	REMIS LE 24/05/2022
36 Madame Monsieur		Société TRAPIL	LU LE 25/05/2022
37 Madame	Madame	Syndicat des Eaux d'Ile-de-France	LU LE 25/05/2022
38 Madame	Monsieur le Président	S.I.A.E.P. de la Région de l'Isle-Adam	REMIS LE 24/05/2022
39 Monsieur	Monsieur le Président	Syndicat Intercommunal d'Assainissement Parmain L'Isle-Adam (SIAPIA)	REMIS LE 24/05/2022
40 Monsieur	Monsieur le Directeur	V.N.F. (Voies Navigables de France) L'U.T.I. Seine Nord	REMIS LE 24/05/2022



Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 25/07/2023






ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE

## RÉUNION PUBLIQUE n° 2 DU 1er JUILLET 2022 - P.L.U.

### FEUILLE DE PRÉSENCE

NOM Prénom	Organisme	Signature
TAILLANTER Loïc	Maire de Parmain	Présent
SANTERO Antoine	Adjoint chargé de l'Environnement	Présent
CALVES Nadine	Adjointe chargée de l'Urbanisme	Présente
KISLING François	Adjoint Communication / vie des quartiers	Absent
LABUSSIÈRE Sylvie	Adjointe chargée des affaires scolaires	Présente
BELABBAS Béatrice	Conseillère municipale	Présente
MOURGET Dominique	Conseillère municipale	Présente
GUERINEAU Sébastien	Conseiller municipal	Présent
GROS Thierry	Représentant "Respectez Parmain"	Présent
LAAGE Sonia	HORTESIE Urbaniste (AMO)	Présente
LE RUYET Marie-Noëlle	Mairie de Parmain (DGS)	Présente
DECAUX Ghislaine	Mairie de Parmain (Service Urbanisme)	Présente
RIBEIRO Grâce	Mairie de Parmain (Assistante DGS)	Absente excusée

LISTE DES P.P.A. -  
INVITATION - REUNION DU 1ER JUILLET 2022

Civilité	Nom de la société	MAIL	PRESENCE	SIGNATURE
Madame Monsieur 1	Aéroport de Paris Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée Délégation de l'Aménagement et des Programmes			
Madame Monsieur 2	ARS - Agence Régionale de Santé Ile de France		ABSENTE	
Monsieur 3	Centre National de la Propriété Forestière		ABSENT	
Monsieur 4	Chambre d'Agriculture de l'Ile-de-France			
Monsieur 5	Chambre de Commerce et d'Industrie du Val d'Oise			
Monsieur 6	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise		ABSENT	
Monsieur 7	Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts		?	
Madame 8	Conseil Départemental du Val d'Oise			
Madame 9	Conseil Régional d'Ile de France		Parti à 11h00	
Monsieur 10	D.R.I.E.A.T. Ile-de-France		LAISSE MESSAGE	
Monsieur 11	D.R.I.E.E. - Unité Val d'Oise		ABSENT	
Madame Monsieur 12	Direction Générale de l'Aviation Civile - DGAC UGD - Guichet unique 82 rue des Pyrénées 75970 - PARIS		?	
Madame Monsieur 13	France TELECOM - ORANGE			

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023


Publié le 25/07/2023

ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE

Berger  
Levrault



LISTE DES P.P.A. -  
INVITATION - REUNION DU 1ER JUILLET 2022

Civilité	Nom de la société	MAIL	PRESENCE	SIGNATURE
Madame Monsieur	Gouvernement Militaire de Paris Région Terre Ile de France			
Madame Monsieur	GRT gaz			
Madame	IDF MOBILITES		ABSENCE - MAIL 3-06-2022	
Madame	Inspection Générale des Carrières			
Monsieur	Mairie de Champagne-sur-Oise		ABSENT	
Monsieur	Mairie de L'isle Adam		ABSENT	
Monsieur	Mairie de Nesles la Vallée		ABSENT	
Monsieur	Mairie de Valmondois		Parti à 11h50	
Monsieur	Mairie d'Hédouville		?	
Madame Monsieur	Ministère de la Défense et des Anciens Combattants Etat-Major de Soutien Défense de Paris Division Métiers du Soutien Bureau Stationnement-Infrastructure			
Monsieur	ORANGE Directeur des Relations avec les collectivités locales		ABSENTS	
Monsieur	Parc Naturel Régional du Vexin Français - Maison du Parc		ABSENT - MAIL DU 27/06	

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

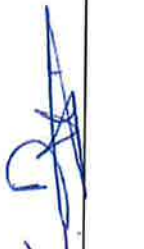

Publié le 25/07/2023

ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE

Berger  
Levrault

DGS/GR0/06/2  
2

**LISTE DES P.P.A. -  
INVITATION - REUNION DU 1ER JUILLET 2022**

Chiffre	Nom de la société	MAIL	PRESENCE	SIGNATURE
26	Monsieur PREFECTURE DU VAL d'OISE Directeur Départemental des Territoires			
27	Madame PREFECTURE DU VAL D'OISE Direction Départementale des Territoires S.E.A.T. - Responsable du Service			
28	Monsieur PREFECTURE DU VAL d'OISE Direction Départementale des Territoires S.E.A.T. Pôle Animation et Conseil aux Territoires Ouest			
29	Madame PREFECTURE DU VAL D'OISE Direction Départementale des Territoires S.U.A.D. - Pôle Urbanisme		<b>ABSENT</b>	
30	Monsieur PREFECTURE DU VAL D'OISE Direction Régionale des Affaires Culturelles Architecte des Bâtiments de France		<b>RETOUR LE 30/06</b>	
31	Monsieur PREFECTURE DU VAL d'OISE M. le Préfet			
32	Monsieur R.T.E. (Réseau de Transport d'Electricité) Centre Développement Ingénierie		<b>ABSENT - MAIL DU 28/06</b>	
33	Madame Service Départemental d'Archéologie		<b>ABSENTS</b>	
34	SNCF IMMOBILIER - 384719 Bureau			
35	Monsieur SNCF RESEAU			
36	Madame Monsieur Société TRAPIL		<b>ABSENT</b>	
37	Madame Syndicat des Eaux d'Ile-de-France			
38	Madame S.I.A.E.P. de la Région de l'Isle-Adam			

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 25/07/2023

ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE

Berger  
Levrault



**LISTE DES P.P.A. -  
INVITATION - REUNION DU 1ER JUILLET 2022**

Civilité	Nom de la société	MAIL	PRESENCE	SIGNATURE
Monsieur 39	Syndicat Intercommunal d'Assainissement Parmain L'isle-Adam (SIPIA)			
Monsieur 40	V.N.F. (Voies Navigables de France) L'U.T.I. Seine Nord			

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 25/07/2023

ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE

Berger  
Levrault

DGS/GR30/06 12 4



**Secrétariat Général**

Mesdames, Messieurs  
(liste des personnes publiques associées en annexe)

Lettre envoyée par courriel

Objet : PLU – Réunion P.P.A – 01/07/2022

Nos réf. : LT/NC/MNLR/GR/2022-1115

PJ. : Liste des destinataires P.P.A.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la révision du POS valant élaboration du PLU et pour faire suite à notre courriel en date du 25 mai 2022, nous vous convions à participer à une deuxième réunion de travail :

**Vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 à 9h30**  
**Salle du Conseil Municipal**

Cette rencontre a pour objet la présentation de l'avancement des travaux de la commission P.L.U. et permettre un débat avec l'ensemble des acteurs institutionnels concernés.

Vous trouverez, en pièces jointes, les documents suivants :

- Projet de d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
- Rapport de présentation – 1<sup>ère</sup> partie : diagnostic et état initial de l'environnement.
- Orientations d'Aménagement et de Programmation dites de « secteurs » et « thématiques ».
- Avant-Projet Zonage.
- Tableau des principales orientations réglementaires.

En cas d'empêchement, nous vous saurions gré de bien vouloir informer dès que possible, Mme Grâce RIBEIRO au mail suivant : [gribeiro@ville-parmain.fr](mailto:gribeiro@ville-parmain.fr) et nous faire parvenir vos observations éventuelles à la même adresse.

Comptant sur votre présence et vous en remerciant par avance,  
Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Nadine CALVES,

Maire-Adjointe  
Chargée de l'Urbanisme



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN  
Vice-Président de la Communauté de Communes  
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

Copie : membre de la commission PLU

## Liste des destinataires – Réunion 01/07/2022 - Personnes

Envoyé en préfecture le 24/07/2023
Reçu en préfecture le 24/07/2023
Publié le 25/07/2023
ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE



- PRÉFECTURE DU VAL d'OISE - M. le Préfet
- PRÉFECTURE DU VAL d'OISE - Directeur Départemental des Territoires
- PRÉFECTURE DU VAL D'OISE - Direction Départemental des Territoires - S.E.A.A.T. - Responsable du Service
- PRÉFECTURE DU VAL D'OISE - Direction Départemental des Territoires - S.U.A.D. - Pôle Urbanisme
- PRÉFECTURE DU VAL d'OISE - Direction Départemental des Territoires - S.E.A.A.T.  
Pôle Animation et Conseil aux Territoires Ouest
- PRÉFECTURE DU VAL D'OISE - Direction Régionale des Affaires Culturelles - Architecte des Bâtiments de France
- Parc Naturel Régional du Vexin Français - Maison du Parc
- Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts
- Conseil Régional d'Ile de France
- Conseil Départemental du Val d'Oise
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Val d'Oise
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement Parmain L'Isle-Adam (SIPIA)
- Syndicat Intercommunal Alimentation Eau Potable (SIAEP)
- Syndicat des Eaux d'Ile-de-France
- Mairie de L'Isle Adam
- Mairie de Valmondois
- Mairie de Nesles la Vallée
- Mairie de Champagne-sur-Oise
- Mairie d'Hédouville
- D.R.I.E.E. - Unité Val d'Oise
- D.R.I.E.A.T. Ile-de-France
- R.T.E. (Réseau de Transport d'Électricité) - Centre Développement Ingénierie
- SNCF RÉSEAU
- SNCF IMMOBILIER - 384719 Bureau
- V.N.F. (Voies Navigables de France)
- Chambre d'Agriculture de l'Ile-de-France (C.R.P.F.)
- IDF MOBILITÉS
- Centre National de la Propriété Forestière
- Service Départemental d'Archéologie
- Aéroport de Paris - Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée  
Délégation de l'Aménagement et des Programmes
- Gouvernement Militaire de Paris
- France TELECOM - ORANGE
- ARS - Agence Régionale de Santé Ile de France
- Ministère de la Défense et des Anciens Combattants - État-Major de Soutien Défense de Paris  
Division Métiers du Soutien - Bureau Stationnement Infrastructure
- GRT gaz
- Inspection Générale des Carrières
- Société TRAPIL
- Direction Générale de l'Aviation Civile - DGAC/SNIA Nord/UGD-Guichet Unique
- ORANGE - Directeur des Relations avec les collectivités locales

**MAIRIE DE PARMAIN - 95620**  
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE L'ISLE ADAM



***Service urbanisme***

Envoyé en préfecture le 24/07/2023  
Reçu en préfecture le 24/07/2023  
Publié le 25/07/2023  
ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE



## **Dossier PLU arrêté le 18 juillet 2023**

### **Annexe 11**

👉 Publicité



**POLICE  
MUNICIPALE  
De PARMAIN**

République Française

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 25/07/2023

ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE

Berger  
Levrault

Services Techniques et  
Urbanisme  
18 OCT. 2021

**RAPPORT**

**Affaire :**

**Lieu :** place Georges Clemenceau

**Objet :** Affichage d'extrait des délibérations du 12 octobre 2021

**L'an deux mille vingt,**

**Le 18 octobre 2021,**

**A 14 heures 00 minutes,**

**Nous soussigné, PETIT Gérard,**

**- Chef de service de Police Municipale, Matricule, 95.480.001**

**Agent de Police Judiciaire Adjoint, dûment agréé par Monsieur le Procureur de la République et par Monsieur le Préfet du Val d'Oise, assermenté auprès du tribunal compétent.**

**Vu les articles 21-2, 21.2°, article 429, article 537, D13 et D15 du Code de Procédure Pénale, en résidence administrative à la Mairie de PARMAIN.**

**Revêtus de nos uniformes et agissant selon les ordres reçus.**

***SAISINE***

**Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :**

--Ce jour en date et heures citées, nous avons constaté l'affichage de l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 12 octobre 2021 indiquant notamment la délibération 2021/61 (engagement de la procédure de la révision du POS valant élaboration du PLU) sur le panneau d'affichage situé place Georges Clemenceau 95620 PARMAIN.

Constat effectué pour faire valoir ce que de droit.

Rédacteur

**CDS PETIT Gérard**

**A.P.J.A**









# Annonces Légales

Département 95 - L'ECHO Regional - Mercredi 20 octobre 2021

## Vie de sociétés

7269189501 - VS  
**ENERTRAG**  
**Plateau Picard IV**  
Société en commandite simple  
Au capital de 500 euros  
Cap Cergy - Bâtiment B  
4-6, rue des Chauffours  
95015 CERGY-PONTOISE cedex  
629 640 096 RCS Pontoise

7269189401 - VS  
**ENERTRAG**  
**Sarterre Braches**  
Société en Commandite Simple  
au capital de 1 000 euros  
Cap Cergy - Bâtiment B  
4/6, rue des Chauffours  
95015 CERGY-PONTOISE CEDEX  
900 926 007 RCS Pontoise

7269312101 - VS  
**FLEURY ET ASSOCIES**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 150 000 euros  
Siège social :  
89, rue Henri Barbusse  
95100 ARGENTEUIL  
414 435 719 RCS Pontoise

## TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire des associés du 28 septembre 2021 a décidé de transférer le siège social de la société et a modifié corrélativement l'article 4 des statuts, à compter 11 octobre 2021 :

Ancienne mention : Cap Cergy, bâtiment B, 4-6, rue des Chauffours, 95015 Cergy-Pontoise cedex.  
Nouvelle mention : 9, mail Gay-Lussac, 95000 Neuville-sur-Oise  
Mention au RCS de Pontoise : La Gérance.

## TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire des associés du 28 septembre 2021 a décidé de transférer le siège social de la société et a modifié corrélativement l'article 4 des statuts à compter 11 octobre 2021 :

Ancienne mention : Cap Cergy - Bâtiment B - 4/6, rue des Chauffours 95015 Cergy-Pontoise cedex.  
Nouvelle mention : 9, mail Gay-Lussac 95000 Neuville-sur-Oise.  
Mention au RCS de Pontoise : La Gérance

## SCI FPA DU GRAND DUC

7268335701 - VS  
Société civile immobilière  
Au capital de 133 392,89 euros  
Siège social : 14, allée du Chevreaul  
95800 COURDIMANCHE  
398 295 635 RCS Pontoise

## GÉRANCE

Suivant procès-verbal en date du 10 octobre 2021, l'assemblée générale extraordinaire a nommé en qualité de gérant : Mme Françoise AUJERIE demeurant 14, allée du Chevreaul, 95800 Courdimanche, en remplacement de M. Pierre AUJERIE.  
Mention sera portée au Registra du commerce et des sociétés de Pontoise.  
Le Représentant légal.

7269312701 - VS  
**ESPACE MA' BOUCHERIE**

## TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire des associés du 28 septembre 2021 a décidé de transférer le siège social de la société et a modifié corrélativement l'article 4 des statuts à compter 11 octobre 2021. Ancienne mention : Cap Cergy - Bâtiment B - 4/6, rue des Chauffours 95015 Cergy-Pontoise cedex.

7269189601 VS  
**ENERTRAG**  
**Sud Artois I**  
Société en Commandite Simple  
au capital de 1 000 euros  
Cap Cergy - Bâtiment B  
4/6, rue des Chauffours  
95015 CERGY-PONTOISE CEDEX  
812 422 236 RCS Pontoise

## TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire des associés du 28 septembre 2021 a décidé de transférer le siège social de la société et a modifié corrélativement l'article 4 des statuts à compter 11 octobre 2021. Ancienne mention : Cap Cergy - Bâtiment B - 4/6, rue des Chauffours 95015 Cergy-Pontoise cedex.

72689951701 - VS  
**ENERTRAG Gestion**  
**Poitou Charentes XII**  
Société par actions simplifiée à associé unique

## PPA CONSULTING SASU

7269306801 - VS  
Société par actions simplifiée  
A associé unique  
Au capital de 100 euros  
Siège social :  
10, rue Des Marais  
95200 SARCELLES  
885 126 763 RCS Pontoise

## AVIS

Suivant délibération de l'AGE du 31 août 2021, associés ont décidé :  
- dissolution anticipée à compter du 31 août 2021 et mise en liquidation - nomination liquidateur : Mme PODAC POP ANISOARA demeurant : 10, rue Des Marais, 95200 Sarcelles.  
Le siège de liquidation est le siège social.  
Dépôt actes et pièces au GTC de Pontoise.

## MODIFICATIONS

Par décisions en date du 1er septembre 2021, il a été décidé de nommer M. Sylvain SZNEK, demeurant 7, rue de l'Amiral Courbet, 94160 Saint-Mandé en qualité de directeur général de la société en remplacement de M. Bernard HOMMEL, démissionnaire.  
Mention sera faite au RCS de Pontoise.

## Avis administratifs

72692241701 - AA  
Ville de PARMAIN (95620)  
**Avis de révision du POS (Plan d'Occupation des Sois) valant élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) AVIS**

Par délibération n° 2021/61 en date du mardi 12 octobre 2021, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé :  
- de lancer la procédure de révision du POS (Plan d'Occupation des Sois) valant élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme).  
- d'adopter les principaux objectifs de la révision du POS en vue de sa transformation en PLU  
de fixer les modalités d'information et de concertation avec le public.  
- Informations régulières sur le site internet de la ville [www.ville-parmain.fr](http://www.ville-parmain.fr) et dans les publications municipales  
- Création d'une page dédiée sur le site de la ville avec possibilité de requêtes instantanées <https://www.ville-parmain.fr/laboratoire-du-plu-2021-23>  
- Création d'une adresse électronique dédiée : [plu@ville-parmain.fr](mailto:plu@ville-parmain.fr)

Mise à disposition du public d'un registre au service urbanisme, pour recevoir toutes observations et toutes demandes, à compter du 18 octobre 2021 et pour toute la durée de l'élaboration.  
L'intégralité de la délibération n° 2021/61 du mardi 12 octobre 2021 est affichée dans le panneau administratif extérieur de la mairie.  
est téléchargeable sur le site internet de la ville sur la page dédiée au PLU - est consultable aux horaires d'ouverture des services techniques et du service urbanisme de la mairie : lundi de 13 h 30 à 17 h 00, mardi de 9 h 00 à 12 h 00, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Lolïc TAILLANTER, maire de Parmain.

## PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

72678386001 - AA

## MERCREDI 20 OCTOBRE 2021 ACTU FRL ECHO LE REGIONAL

Feuilletés pour 58,52€  
- AL n°0153, lieudit "Le Catillon Sud" pour 38,65€  
- AL n°0162, lieudit "Le Clos Pollet Nord" pour 140€,  
- AL n°0197, lieudit "Le Clos Pollet Nord" pour 28,62€.  
Au prix de vingt mille euros (20 000 euros) payable comptant à la signature de l'acte de vente, sans provision sur frais. Tout propriétaire d'une parcelle boisée coté au bien vendu dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie, soit à compter du 18 octobre 2021, pour faire connaître au cabinet de Maître LEROY Olivier, notaire à Nastes-la-Vallée (95690), 2, route de Parmain, mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence dans les conditions de l'article précité.



## TESTAMENT OLOGRAPHE

Suivant testament olographe en date du 27 octobre 1987, Mme Monique Marie Berthe RANDON de GROLIER, née BRIGAUD, 95170 Deuil-la-Barre, le 6 juin 1933, demeurant à 40, rue du Château, 95170 Deuil-la-Barre, divorcée, décedée à Eaubonne (95) le 20 mai 2020, a institué un légataire.  
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament, reçu par Me Aurélien LHERBIER, le 4 mars 2021, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au greffe le 9 mars 2021.  
Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Aurélien LHERBIER. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

7269761991 - DL





7269224701 - AA

**Ville de PARMAIN (95620)**

**Avis de révision du POS  
(Plan d'Occupation  
des Sols) valant  
élaboration du PLU  
(Plan Local d'Urbanisme)**

**AVIS**

Par délibération n° 2021/61 en date du mardi 12 octobre 2021, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé :

de lancer la procédure de révision du POS (Plan d'Occupation des Sols), valant élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

d'adopter les principaux objectifs de la révision du POS en vue de sa transformation en PLU.

de fixer les modalités d'information et de concertation avec le public.

- Informations régulières sur le site internet de la ville [www.ville-parmain.fr](http://www.ville-parmain.fr) et dans les publications municipales

- Création d'une page dédiée sur le site de la ville avec possibilité de requêtes internautes <https://www.ville-parmain.fr/elaboration-du-plu-2021-23>

- Création d'une adresse électronique dédiée : [plu@ville-parmain.fr](mailto:plu@ville-parmain.fr)

- Mise à disposition du public d'un registre au service urbanisme, pour recevoir toutes observations et toutes demandes, à compter du 18 octobre 2021 et pour toute la durée de l'élaboration

L'intégralité de la délibération n° 2021/61 du mardi 12 octobre 2021 est affichée dans le panneau administratif extérieur de la mairie :

- est téléchargeable sur le site internet de la ville sur la page dédiée au PLU

- est consultable aux horaires d'ouverture des services techniques et du service urbanisme de la mairie : lundi de 13 h 30 à 17 h 00, mardi et jeudi de 9 h 00 à 12 h 00, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

**Loïc TAILLANTER,  
maire de Parmain.**

**MAIRIE DE PARMAIN - 95620**  
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE L'ISLE ADAM



***Service urbanisme***

Envoyé en préfecture le 24/07/2023  
Reçu en préfecture le 24/07/2023  
Publié le 25/07/2023  
ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE



## **Dossier PLU arrêté le 18 juillet 2023**

### **Annexe 12**

 Presse



## ■ AUVERS-SUR-OISE EXPO. Grap's ouvre aux quatre vents



Les artistes de Grap's présentent leur nouvelle exposition Un grand bol d'air.

Jusqu'au 26 septembre, treize artistes de Grap's rafraîchissent la galerie d'art contemporain située rue du Montcel avec leur nouvelle exposition *Un Grand bol d'air*. Ce travail fait écho à Carrément Vert, proposé l'an dernier par le collectif qui traitait déjà de la problématique environnementale. Face au réchauffement climatique, les artistes poussent ici un nouveau cri d'alarme à travers des œuvres et des installations tantôt irréversibles, tantôt teintées d'espoir.

### Arbres décimés

Lors de la visite, le public est confronté au souffle du vent, à la tempête, aux montagnes défigurées, à la fonte des neiges et des glaciers, à l'interminable

pièce à l'autre, le spectateur va de l'inquiétude à l'ironie, en passant par des énergies plus légères et positives.

« J'ai cherché à représenter la pureté de l'air et la multiplicité de couleurs et de sentiments qui s'en dégage », explique Agata Preyzyner, une peintre de Parmain. Si le constat du dérèglement climatique est sans appel, la force de la nature ressort dans la plupart des œuvres exposées. Isabelle Diffre s'est amusée à confronter, comme l'artiste photographe Minna Kokko, le végétal et l'activité humaine avec un jeu d'ombres et de lumières qui traduit un bel hymne à la nature. « C'est le contraste entre la ville blanche un peu désaf-

## ■ PARMAIN

# URBANISME. Y a plus de Plu !

La justice administrative a annulé le plan local d'urbanisme de la commune. Un succès pour les associations et un retour à la case départ pour la municipalité.

C'est une décision lourde de conséquences. Après quatre années de bataille juridique, la justice administrative d'appel de Versailles a tranché : le plan local d'urbanisme (Plu) de Parmain est annulé. Dans leur arrêt du 1<sup>er</sup> juillet, les juges ont considéré que les modalités de la concertation fixées à l'époque par la commune n'étaient pas régulières. Ils ont ainsi infirmé les premiers jugements du tribunal administratif de Cergy-Pontoise des 10 janvier 2019 et 10 mars 2020 qui validaient le Plu voté en 2017. A l'époque, la municipalité parminoise était dirigée par le maire (Dvd) Roland Guichard, décédé en juillet 2019.

La municipalité a maintenant deux ans pour élaborer et voter un nouveau plan local d'urbanisme. Une tâche compliquée pour la municipalité, élue il y a un an, qui a l'obligation de construire 163 logements sociaux avant la fin 2022. « Cette annulation du Plu est de pure forme, mais les juges n'ont pas pris en compte notre situation », regrette Loïc Taillanier, le maire (Se) de Parmain. Nous allons étudier les projets immobiliers en cours pour voir s'ils peuvent être maintenus ou pas. »

Le Plan local d'urbanisme de Parmain, voté en 2017, a été annulé par la justice administrative. La Ville a deux ans pour en élaborer un nouveau.



Le Plan local d'urbanisme de Parmain, voté en 2017, a été annulé par la justice administrative. La Ville a deux ans pour en élaborer un nouveau.

de réhabiliter le bâti existant et construire de petites structures, explique Loïc Taillanier. Les gens ne veulent pas de constructions, mais ils ne comprennent pas que si le projet prend la main sur notre urbanisme, nous aurons des pénalités à payer et il n'aura aucun état d'âme pour faire construire. » Une réunion avec le préfet du Val-d'Oise doit se tenir dans les prochains jours.

### Période blanche

Pour échanger sereinement le futur Plu, l'édile a sollicité auprès de l'état une « période blanche d'un an ou deux » sans construction de logements sociaux. « Notre souhait est

de réhabiliter le bâti existant et construire de petites structures, explique Loïc Taillanier. Les gens ne veulent pas de constructions, mais ils ne comprennent pas que si le projet prend la main sur notre urbanisme, nous aurons des pénalités à payer et il n'aura aucun état d'âme pour faire construire. » Une réunion avec le préfet du Val-d'Oise doit se tenir dans les prochains jours.

Pour échanger sereinement le futur Plu, l'édile a sollicité auprès de l'état une « période blanche d'un an ou deux » sans construction de logements sociaux. « Notre souhait est

Romain DAMERON



Article Le Parisien : 16 juillet 2021.

## **Parmain : après l'annulation du plan local d'urbanisme, deux ans de casse-tête en perspective**

Cas rare, la commune du Val-d'Oise a vu son PLU **annulé par la cour d'appel de Versailles**. Le texte avait été voté en 2019, sur fond de polémiques. Un souvenir de la grave crise de confiance qu'avait traversée l'ancienne municipalité, notamment à cause de sa politique urbaine.



**Parmain (Val-d'Oise)**, en 2018. Le maire, **Loïc Taillanter**, dit espérer «que tous les **Parminoï**s participeront à la future concertation. Nous allons essayer de faire quelque chose d'intelligent, de trouver un consensus, même si c'est difficile». LP/Marie **Persidat** ; Le 16 juillet 2021

Le sujet avait agité des réunions publiques, provoqué des manifestations, jusqu'à très probablement précipiter la défaite de l'équipe sortante aux municipales. Voilà qu'il revient tel un boomerang. **Le plan local d'urbanisme (PLU) de Parmain** vient d'être annulé par la cour d'appel de Versailles. La décision ayant un effet immédiat, le texte qui régit les constructions sur le territoire municipal est caduc. C'est désormais l'ancien plan d'occupation des sols (POS) qui s'applique.

La ville a deux ans pour refaire un nouveau PLU en bonne et due forme. « Nous étions partis pour faire une révision et bien nous allons finalement le recréer complètement, explique **le maire (SE), Loïc Taillanter**, qui préfère voir le verre à moitié plein. Mais c'est tout de même un travail de titan qui s'annonce », souffle celui qui avait été élu justement en s'érigeant contre la politique de ses prédécesseurs en matière d'urbanisme.

### **Le manque de concertation épinglé par la justice**

Dans cette commune coquette et plutôt cossue, les projets immobiliers font couler beaucoup d'encre. La ville est particulièrement en retard dans **l'application de la loi SRU**. En 2017, coup de tonnerre, un nouveau PLU prévoit carrément de raser un quartier résidentiel pavillonnaire pour ériger des logements sociaux à la place. Face au tollé général, le projet sera retoqué.

C'est de cette époque trouble que date **le recours déposé par l'association Respectez Parmain**. Mais en première instance en mars 2020, le tribunal administratif de Cergy avait confirmé la légitimité de ce PLU,

# La vallée de l'Oise

## BRUYÈRES-SUR-OISE

### Ce qui va changer cette année



Le futur groupe scolaire de Bruyères-sur-Oise accueillera ses premiers élèves en septembre 2022. ©Tracks

Dans une vidéo publiée le 1<sup>er</sup> janvier sur la page Facebook de la commune, Alain Garbe, le maire (Dvg) de Bruyères-sur-Oise, a présenté les gros dossiers en cours de sa ville.

**École.** Le futur groupe scolaire accueillera ses premiers élèves à la rentrée de septembre 2022. Ce nouvel établissement portera le nom de Claude Schilmöller, l'ancien maire de Bruyères-sur-Oise (de 1983 à 1989 et de 1995 à 2001) et instituteur à l'Établissement régional d'enseignement adapté (Erea) de Beaumont-sur-Oise.

**Route.** L'accès sud de la commune par la Rd 922 est enfin opérationnel. « Nous

attendons le passage de l'hiver pour être suffisamment rassurés quant à la solidité [du pont] puisque ce sont plus de 16 000 véhicules par semaine qui fréquentent cet ouvrage très apprécié des entreprises et des particuliers », explique Alain Garbe, le maire (Dvg) de Bruyères.

**Circulations douces.** La piste cyclable qui traverse la commune sera prolongée avec un terminus-départ rue de Boran.

**Immobilier.** Un projet de lotissement de 29 logements avec une maison de santé doit voir le jour rue de Beaumont.

C.M.

## MÉRY-SUR-OISE

### Cinéma à La Luciole

Mercredi 26 janvier : *Princesse Dragon*, à 15h ; *The King's Man - Première mission*, à 18h15 ; *En attendant Bojangles*, à 21h

Mardi 1<sup>er</sup> février : *En attendant Bojangles*, à 18h15 ; *The King's Man - Première mission*, à 20h15

La Luciole, 1, route de

Pontoise, à Méry-sur-Oise, en face de l'Intermarché. Tarifs : 6 €, 4 € (réduit), 3 € (moins de 10 ans). Port du masque obligatoire.

Le pass sanitaire sera demandé à l'entrée. Tél. : 01 34 30 74 20 ou loluciole@merysuroise.fr

## En bref

### AUVERS-SUR-OISE

**Médiathèque.** La médiathèque d'Auvers-sur-Oise change d'horaires. Dorénavant, elle est ouverte le mardi et le dimanche, de 10h à 13h ; le mercredi, de 10h à 18h30 ; le jeudi, de 10h à 13h et de 14h à 17h ; le vendredi, de 14h à 18h ; le samedi, de 10h à 18h.

### PERSAN

**Dépistage Covid.** À l'initiative d'un groupement d'infirmières, soutenu par la Ville et par la Communauté de communes du Haut Val-d'Oise (Cchvo), un centre de dépistage Covid-19 est ouvert 7 jours sur 7, de 9h à 16h, sans rendez-vous, aux bains-douches, 20, rue Jean-de-la-Fontaine, à Persan. Des tests antigéniques sont proposés et le résultat est donné en 15 minutes. Le centre est ouvert à tous et les mineurs doivent être accompagnés par un représentant légal.

### VALLÉE DE L'OISE

**Pharmacie de garde.** Dimanche 30 janvier : pharmacie Centrale, 46, rue de Paris, à Viarmes. Tél. : 01 30 35 40 26.

## PARMAIN

# VŒUX. Le maire dévoile les chantiers 2022 en vidéo

Faute de pouvoir réunir ses administrés en raison des conditions sanitaires, Loïc Taillanter, le maire (Se) de Parmain, a adressé ses vœux en vidéo.

Dans un court film de 4 minutes publié samedi 8 janvier sur le site Internet et la page Facebook de la commune, l'édile revient sur les dossiers majeurs « et les défis » de la Ville pour 2022.

Premier gros chantier : le nouveau plan local d'urbanisme (Plu). Celui-ci sera élaboré en concertation avec les Parminois notamment lors d'un atelier prévu le 12 février, à 9h, à la salle Jean-Sarment.

## Sécurité renforcée

Loïc Taillanter s'engage également dans une démarche de développement durable. « La construction d'une voie verte sera achevée jusqu'au collège des Coutures avec un mode de transport doux et sécurisé pour les collégiens », explique le maire. Les éclairages publics seront remplacés par des Led « plus durable et plus économique ». De plus, des bornes seront installées en ville pour les véhicules électriques.

Pour le cœur de ville et les commerces,



Loïc Taillanter, maire (Se) de Parmain, adresse ses vœux aux Parminois dans une vidéo. ©Capture d'écran Facebook

la municipalité prévoit de développer les Arcades avec l'arrivée de nouvelles enseignes.

Enfin, côté sécurité, la présence de la police municipale sur le terrain sera renforcée tout comme la vidéoprotection « avec l'aide de la communauté de communes » et le dispositif de participation citoyenne.

Loïc Taillanter espère aussi l'installation d'un nouveau médecin cette année à Parmain. « Je suis personnellement en contact avec plusieurs généralistes afin de les accueillir », assure l' élu.

Romain DAMERON

## PRESLES

# Les grands projets pour 2022

Pour cette nouvelle année, de nombreux chantiers sont prévus à Presles. 2022 verra la concrétisation du quartier de la gare. « Notre futur espace culturel, dont les travaux ont débuté en septembre, sera livré en fin d'année, tout comme les deux autres opérations privées concernant, d'une part la maison médicale et, d'autre part, les trente-cinq logements », indique Pierre Bemels, le maire (Dvd) dans une vidéo publiée sur la page Facebook de la commune.

## Du neut pour la nef

2022 verra aussi la reprise des travaux de réhabilitation de la nef de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, édifice du XII<sup>e</sup> siècle classé monument historique depuis 1926.

Parmi les autres travaux d'entretien, la municipalité presloises



La rénovation de la nef de l'église et la livraison du chantier du quartier de la gare figurent parmi les gros projets de Presles en 2022.

prévoit de rénover : les façades du restaurant scolaire et la toiture de l'école Pierre-Brossolette, les huisseries des bâtiments des écoles et de la mairie, la voirie du chemin de Prérailles.



« Réjouissons-nous aussi de notre intégration, l'année dernière, dans la charte du Parc naturel régional Oise-Pays-de-France, ce qui va nous permettre de conforter

la protection de l'environnement de notre commune et celle de son beau patrimoine culturel et architectural », explique Pierre Bemels.

Colette MARY



## POMPES FUNÈRES ET MARBRERIE

L'organisateur de vos obsèques pour une cérémonie réussie

- Organisation complète des obsèques
- Déplacement à domicile
- Transport France et Étranger
- Chambres funéraires pour les familles
- Prévoyance obsèques
- Momuments - Caveaux - Travaux de cimetière - Articles funéraires



BEAUMONT OISE  
12 bis, rue de Paris  
01 34 70 75 43

PONTOISE  
79 bis, rue de Gisors  
01 30 32 33 05

Chambre funéraire à disposition  
www.pfmbetherlot.fr



**SUR-OISE ■ PARMAIN**

# Un atelier participatif pour construire le futur Plu

La Ville organise une journée de discussions préalables à l'élaboration du nouveau plan local d'urbanisme. L'ancien avait été annulé par la justice l'été dernier.



emporte

by), Marina Rodri-Emma Ghesquiere), Estelle Colnot et Guyard (Bornel), art (La Houssoye), ilinguirian (Butyrline Lecomte (Aluhon (Chambly). ure de la soirée, «étaient proposés : monde, Femmes es, Libre, Femmes Une magnifique rend hommage à femmes. Une se-ved un show Miss : haut en couleur voir les miss de . Devant une salle . les résultats ont . Prochaine étape hon : le concours ie et pourquoi pas

Alain DUPEYRAT

change d'horaires, de 10h à 13h ; le t de 14h à 17h ; le

organise un loto es, place Joliot-ix du carton : pts à gagner : hi-fi, itauration sur place. seront appliquées

Si l'urbanisme et les sujets liés au développement et à l'amélioration des services de votre commune vous intéressent, réservez votre prochain samedi. Dans le cadre de l'élaboration de son futur Plan local d'urbanisme (Plu), la Ville de Parmain organise un atelier participatif samedi 12 février, à la salle Jean-Sarment. Deux sessions sont prévues : de 9h à 12h et de 14h à 17h. Près de cent personnes sont attendues et celles qui souhaitent participer devaient s'inscrire sur le site Internet de la commune.

## Engagés pour trente ans

« Le Plu va nous engager pour les trente prochaines années, il est logique que les Parminois y participent », estime Loïc Taillanter, le maire (Se) de Parmain. Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la cour administrative d'appel de Versailles a mis un terme à quatre années de bataille juridique en annulant le plan local d'urbanisme (Plu) de Parmain. Motif retenu par les juges : les modalités de la concertation, fixées à l'époque de l'élaboration du Plu par la commune, n'étaient pas régulières.

Cette fois, la Ville n'a pas l'intention de commettre la même erreur. Ainsi, elle table sur cette journée de débat pour faire remonter les meilleures

## ■ MÉRY-SUR-OISE

# PROJET PABLO-NERUDA. Avis favorable pour la commissaire-enquêtrice

C'est une étape décisive pour le projet de reconstruction de l'école Pablo-Neruda. Le 21 janvier, la commissaire-enquêtrice a rendu un avis favorable à la demande de déclaration d'utilité



La Ville de Parmain souhaite se doter d'un nouveau Plu avant l'été 2023. Un délai trop court estiment les représentants de l'association Respectez Parmain.

idées. Lesquelles serviront ensuite à l'élaboration du Plu que la municipalité souhaite mettre en œuvre à l'été 2023. « Nous laisserons les habitants discuter sur plusieurs thèmes : la circulation, l'habitat, les équipements, l'environnement... », détaille Loïc Taillanter, le maire (Se) de Parmain. C'est un exercice collaboratif. Ma crainte, c'est que certains se servent de cet atelier pour en faire une tribune. Ce n'est pas l'objectif. »

Du côté de l'association Respectez Parmain qui défend « la protection de l'urbanisme et le cadre de vie », on trouve cet ate-

lier pour le moins... « curieux ». Dans un courrier du 24 janvier adressé au maire, l'association pointe des irrégularités dans le processus de concertation. Selon elle, le nombre de réunions publiques, les thèmes imposés et la limitation du nombre de participants (40 par session) ne sont pas conformes.

### Thèmes restreints

« Que viennent faire les services à la personne dans le cadre d'un Plu ?, s'étonne Antoine Gréco, vice-président de Respectez Parmain. Les questions de zones naturelles ou de densification ne sont pas

abordées. Les thèmes sont restreints et je ne pense pas que le juge acceptera ce processus de concertation. »

De plus, le délai de deux ans que la municipalité s'est fixé pour élaborer son Plu semble un peu court aux membres de l'association. « Ce n'est pas une course contre la montre. Nous devons privilégier la qualité pour élaborer ce document », ajoute Antoine Gréco. Pour l'heure, ce dernier ne sait pas s'il participera à l'atelier : « Je me suis inscrit, mais je n'ai pas encore eu de retour de la mairie. »

Romain DAMERON

de secours » et la « présence d'une aire de retournement ou d'un giratoire permettant d'éviter les manœuvres des engins ».





## ■ PARMAIN

## PLU. Un premier atelier citoyen pour démarrer

84 Parminois ont participé au premier atelier d'élaboration du futur plan local d'urbanisme (Plu). La Ville souhaite boucler ce dossier à l'été 2023.

La ville de Parmain a mis en place, le samedi 12 février, une journée de concertation avec ses habitants dans le cadre de l'élaboration du futur Plan local d'urbanisme (Plu). Deux sessions ont eu lieu sous le toit de la salle Jean-Sarment auxquelles ont pris part 84 personnes inscrites.

Autour de grandes tables, les discussions ont évoqué plusieurs thèmes comme l'habitat, la circulation, l'environnement, les équipements ou encore les services à la personne. La journée, qui a fait suite à des conversations de rue mises en place mi-janvier à différents endroits de la commune, a été animée par quatre architectes d'urbanisme du cabinet Capacités.



Loïc Taillanter (debout au micro), le maire (Se) de Parmain, a ouvert le premier atelier d'élaboration du futur plan local d'urbanisme. 84 Parminois y ont participé.

## Meilleures options

« L'idée était de faire participer le plus de gens possible à ces échanges, expliquait le maire (Se), Loïc Taillanter. Nous avons même accueilli des Parminois qui ne s'étaient pas inscrits. Le Plu va nous engager pour les trente prochaines années, il était donc important de recevoir les différents avis. Nous voulons faire émerger des idées. »

Le précédent Plu avait été annulé le 1<sup>er</sup> juillet 2021 par la cour administrative d'appel de Versailles au motif que les modalités de la concertation, fixées à l'époque par l'ancienne municipalité du défunt maire (Dvd) Roland Guichard, n'étaient pas régulières. La commune entend cette fois prendre les meilleures options afin d'élaborer le nouveau Plu.

Cependant, cette journée n'a pas convaincu l'association Res-

pectez Parmain qui avait adressé à la mairie un courrier pointant des irrégularités dans le processus de ces ateliers participatifs.

## Thérapie de groupe

« C'était un bel exercice de communication et d'expression, mais qui ne s'intègre pas dans la concertation préalable, regrettait Antoine Gréco, son vice-président, présent à une table. On ne fait pas œuvre de thérapie de groupe. »

Parmain espère boucler ce dossier Plu à l'été 2023 en répondant au mieux à son déficit de logements sociaux pointé à 11 % contre les 25 % exigés par l'État et la loi Sru. « La marche est trop haute, ne cache pas le maire. Ma priorité est de respecter le cadre de vie des habitants. Je veux que le Plu soit intégré dans l'environnement. »

Thierry RAYNAL

## ■ ENNERY

## LIVRE. Frédérique-Sophie Braize poursuit son ascension

Un an après la parution de son 5<sup>e</sup> roman *Un voyage nommé désir*, l'Annericienne Frédérique-Sophie Braize enchaîne avec *Les Liaisons périlleuses*, dont la sortie est prévue le 17 février. Dans ses livres rafraîchissants, l'auteure d'Ennery, inspirée par des histoires vraies qui se sont déroulées dans la Haute-Savoie de son enfance, raconte les alpages d'hier.

Son nouveau roman revient sur l'histoire d'une comtesse française établie à Genève



croisés des deux femmes à l'origine de cet exploit accompli à 30 ans d'intervalle. « J'ai voulu brosser le portrait de ces deux pionnières pour interroger la vraie place qu'avait la femme dans la société », confie Frédérique-Sophie Braize.

## Riche, cocasse et sensuelle

Dans *Les Liaisons périlleuses*, le lecteur est amené à explorer un autre pan de l'Histoire de la montagne telle que Frédérique-Sophie

nt,

s  
a maison

ers qui voient  
et artistes de  
ès ou très loin-  
on des modèles  
es intellectuels,  
ne manquaient  
olacer.

lieu de passage  
aris et Beauvais,  
son pont sur  
de ont été fou-  
breux pèlerins,  
urs, musiciens,  
, mais aussi par  
es rois.  
sociations  
an, 1, rue  
Beau-  
Rens. :  
ou cer-  
om

mercredi de 18h  
à 20h30 (cours  
d'essai possible.

es enfants de 10 à  
Objectifs : apporter  
its engins : ruban,  
e de la souplesse,  
l : échauffement,  
ts enchaînements  
il dans l'espace.

ss le mercredi, de  
dolescent au plus  
olissement. travail



## ■ PRESLES

### Le Salon du Vin a 20 ans



Près de 1 200 personnes ont visité le 20<sup>e</sup> Salon du Vin du Rotary Club, à Presles.

Le Rotary-Club de L'Isle-Adam - Beaumont-sur-Oise a fêté les 20 ans du Salon du Vin, à Presles, du 4 au 6 mars, au centre des sports et de loisirs. Près de 1 200 personnes ont visité les 40 stands répartis entre les viticulteurs récoltants et les exposants de produits de terroir. Truffe blanche d'Alba à l'épicerie fine de Toscane, viande de

race Aubrac de la ferme des Veneaux ou côtes de bordeaux du Château Les Guyonnets - dont c'était la première participation au Salon -, il y en avait pour tous les goûts.

Une partie des fonds récoltés sera reversée à des associations caritatives locales par le Rotary Club.

C. M.

## ■ CHAMBLY

### CLEC. Un nouveau titre pour Liam Le Gallou

Liam Le Gallou, jeune judoka du Clec de Chambly, a remporté le tournoi international de la ville de Maubeuge (Nord), samedi 26 février, dans la catégorie des moins de 81 kg. Une belle performance pour le Camblyisien qui combat habituellement chez les moins de 73 kg.



## ■ PARMAIN

# Quelles pistes pour le futur Plan local d'urbanisme ?

Dans le cadre de l'élaboration du Plu, huit orientations, issues des discussions de l'atelier citoyen de février, ont été présentées aux Parminois.

Le 12 février, plus de 80 Parminois ont planché sur le futur Plan local d'urbanisme (Plu) lors du premier atelier citoyen.

Un mois plus tard, presque jour pour jour, la municipalité a présenté les grandes orientations de son Plan d'aménagement et de développement durable (Padd). Ce prélude à l'élaboration du Plu a été dévoilé en détail devant près de 70 personnes réunies à la salle Jean-Sarment. Huit pistes sur lesquelles ont travaillé les membres de la commission urbanisme ont été dégagées.

## Projet de ville

« Le Padd est la clé de voute de notre futur Plu, indique d'entrée de jeu Loïc Taillanter, le maire (Se) de Parmain. C'est un projet de ville pour les quinze prochaines années. »

Première orientation « dense » de ce Padd : la mixité

## ■ CHAUVRY



Quelles sont les pistes sur lesquelles travaille la Ville de Parmain pour élaborer son futur plan local d'urbanisme ? ©Archives.

La recherche d'un équilibre urbain. Il s'agit bien de la création de logements sociaux, sujet sensible s'il en est à Parmain. « À l'horizon 2030, Parmain aura 6 664 habitants et 2 812 logements dont 703 en locatif », annonce l'étude projetée dans la salle. Pour favoriser la mixité, la Ville souhaite

### Limiter les parcelles

« Nous allons aussi travailler sur l'emprise au sol pour

limiter le nombre de divisions de parcelles, ajoute le maire. Plus les parcelles sont divisées, plus le nombre de logements - et, par conséquent, la part de logements sociaux - à atteindre - augmente. »

D'autres réunions publiques sur l'élaboration du Plu auront lieu d'ici à la fin de l'année. Pour la Ville de Parmain, l'objectif reste le même : appliquer ce plan local d'urbanisme avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Romain DAMERON

Les autres orientations du Padd : réappropriation et aménagement des berges de l'Oise ; valoriser le patrimoine paysager et entretenir la trame verte ; préserver le patrimoine culturel bâti et urbain ; réfléchir aux déplacements et à la mobilité ; maintenir des commerces et soutenir à la vie locale ; développer les infrastructures de services ; faire de Parmain une ville connectée.

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 25/07/2023

ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE



MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022  
actu.../gazette-val-d-oise

## ■ PARMAIN

# PLU. Incompréhension et débat houleux pour l'ultime réunion

« Triste spectacle ! » En deux mots, ce jeune Parminoise a résumé l'ambiance déléterée qui régnait lundi 26 septembre, à la salle Jean-Sarment. La municipalité y avait organisé la troisième et dernière réunion publique pour présenter les Oap (orientations d'aménagement et de programmation) de son futur plan local d'urbanisme (Plu). Véritable squelette du Plu, ces orientations identifient certaines parcelles communales susceptibles de se développer et d'accueillir des projets immobiliers. Entendez par là : des logements sociaux, sujet ultrasensible à Parmain.



Les policiers municipaux de Parmain sont intervenus à plusieurs reprises pour calmer les esprits.

### Foire d'empoigne

Ce lundi soir, près de 300 personnes avaient fait le déplacement, preuve de l'intérêt des habitants pour l'avenir de leur commune. Toutefois, la présentation a vite tourné à la foire d'empoigne, obligeant, par moments, les deux policiers municipaux présents à calmer les esprits un brin surchauffés.

Pendant plus de quatre heures, le maire (Se) Loïc Taillanter et sa municipalité ont tenté de dérouler leur présentation. Face à eux, des riverains, membres du collectif de Jouy-le-Comte et des habitants d'autres quartiers remontés contre les élus. Il n'aura fallu que quelques minutes pour que la cacophonie et les invectives

des uns et des autres mettent sous l'éteignoir l'objet de cette réunion publique. Les uns voyant dans ces Oap une menace pour la valeur de leur bien, voire le prélude à une expropriation. Les autres, de simples orientations destinées à montrer au préfet la bonne volonté de la Ville en termes de logement social.

« Je ne suis pas ici pour bétonner la commune et je suis attaché autant que vous à notre cadre de vie », martelait Loïc Taillanter, accusé de jouer les « apprentis sorciers » avec ces Oap. « Jouy-le-Comte est un petit hameau sans transport public digne de ce nom et là, on parle d'une augmentation de 30 % de la population », répliquait une habitante

inquiète.

### Pénalité financière

Face à ces deux visions irréciliables de l'urbanisme parminoise, difficile de construire un débat serein. D'autant que la situation va se compliquer davantage pour la commune. N'ayant pas respecté son plan triennal de construction de logements sociaux, le préfet du Val-d'Oise prononcera la carence en 2023. À la clé : des pénalités financières et le risque d'une prise en main de l'urbanisme parminoise par l'État. Ce dont personne ne veut. Au moins, sur ce point, tout le monde semble d'accord.

R. Da.



## ■ PRESLES

### Le Salon du Vin a 20 ans



Près de 1 200 personnes ont visité le 20<sup>e</sup> Salon du Vin du Rotary Club, à Presles.

Le Rotary-Club de L'Isle-Adam - Beaumont-sur-Oise a fêté les 20 ans du Salon du Vin, à Presles, du 4 au 6 mars, au centre des sports et de loisirs. Près de 1 200 personnes ont visité les 40 stands répartis entre les viticulteurs récoltants et les exposants de produits de terroir.

Truffe blanche d'Alba à l'épicerie fine de Toscane, viande de

C. M.

## ■ CHAMBLY

### CLEC. Un nouveau titre pour Liam Le Gallou



Liam Le Gallou, jeune judoka du Clec de Chambly, a remporté le tournoi international de la ville de Maubeuge (Nord), samedi 26 février, dans la catégorie des moins de 81 kg. Une belle performance pour le Camblysiens qui combat habituellement chez les moins de 73 kg.

## ■ PARMAIN

# Quelles pistes pour le futur Plan local d'urbanisme ?

Dans le cadre de l'élaboration du Plu, huit orientations, issues des discussions de l'atelier citoyen de février, ont été présentées aux Parminois.

Le 12 février, plus de 80 Parminois ont planché sur le futur Plan local d'urbanisme (Plu) lors du premier atelier citoyen.

Un mois plus tard, presque jour pour jour, la municipalité a présenté les grandes orientations de son Plan d'aménagement et de développement durable (Padd). Ce prélude à l'élaboration du Plu a été dévoilé en détail devant près de 70 personnes réunies à la salle Jean-Sarment. Huit pistes sur lesquelles ont travaillé les membres de la commission urbanisme ont été dégagées.



Quelles sont les pistes sur lesquelles travaille la Ville de Parmain pour élaborer son futur plan local d'urbanisme ? @Archives

## Projet de ville

« Le Padd est la clé de voute de notre futur Plu, indicative d'entrée Loïc Taillanier, le maire (Se) de Parmain. C'est un projet de ville pour les quinze prochaines années. »

Première orientation « dense » de ce Padd : la mixité

limiter le nombre de divisions de parcelles, ajoute le maire. Plus les parcelles sont divisées, plus le nombre de logements - et, par conséquent, la part de logements sociaux à atteindre - augmente. »

D'autres réunions publiques sur l'élaboration du Plu auront lieu d'ici à la fin de l'année. Pour la Ville de Parmain, l'objectif reste le même : appliquer ce plan local d'urbanisme avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Romain DAMERON

Les autres orientations du Padd : réappropriation et aménagement des berges de l'Oise ; valoriser le patrimoine paysager et entretenir la trame verte ; préserver le patrimoine culturel bâti et urbain ; réfléchir aux déplacements et à la mobilité ; maintien des commerces et soutien à la vie locale ; développer les infrastructures de services ; faire de Parmain une ville connectée.

## Limiter les parcelles

« Nous allons aussi travailler sur l'emprise au sol pour

ainsi favoriser des unités de petites tailles - « moins de trente logements » - et donner la priorité à la rénovation de l'existant plutôt qu'à la construction de nouveaux immeubles.

« À l'horizon 2030, Parmain aura 6 664 habitants et 2 812 logements dont 703 en locatif », annonce l'étude projetée dans la salle. Pour favoriser la mixité, la Ville souhaite



## ■ PARMAIN

PLU. **Un premier atelier citoyen pour démarrer**

84 Parminois ont participé au premier atelier d'élaboration du futur plan local d'urbanisme (Plu). La Ville souhaite boucler ce dossier à l'été 2023.

La ville de Parmain a mis en place, le samedi 12 février, une journée de concertation avec ses habitants dans le cadre de l'élaboration du futur Plan local d'urbanisme (Plu). Deux sessions ont eu lieu sous le toit de la salle Jean-Sarment auxquelles ont pris part 84 personnes inscrites.

Autour de grandes tables, les discussions ont évoqué plusieurs thèmes comme l'habitat, la circulation, l'environnement, les équipements ou encore les services à la personne. La journée, qui a fait suite à des conversations de rue mises en place mi-janvier à différents endroits de la commune, a été animée par quatre architectes d'urbanisme du cabinet Capacités.



Loïc Taillanter (debout au micro), le maire (Se) de Parmain, a ouvert le premier atelier d'élaboration du futur plan local d'urbanisme. 84 Parminois y ont participé.

### Meilleures options

« L'idée était de faire participer le plus de gens possible à ces échanges, expliquait le maire (Se), Loïc Taillanter. Nous avons même accueilli des Parminois qui ne s'étaient pas inscrits. Le Plu va nous engager pour les trente prochaines années, il était donc important de recevoir les différents avis. Nous voulons faire émerger des idées. »

Le précédent Plu avait été annulé le 1<sup>er</sup> juillet 2021 par la cour administrative d'appel de Versailles au motif que les modalités de la concertation, fixées à l'époque par l'ancienne municipalité du défunt maire (Dvd) Roland Guichard, n'étaient pas régulières. La commune entend cette fois prendre les meilleures options afin d'élaborer le nouveau Plu.

Cependant, cette journée n'a pas convaincu l'association Res-

pectez Parmain qui avait adressé à la mairie un courrier pointant des irrégularités dans le processus de ces ateliers participatifs.

### Thérapie de groupe

« C'était un bel exercice de communication et d'expression, mais qui ne s'intègre pas dans la concertation préalable, regrettait Antoine Gréco, son vice-président, présent à une table. On ne fait pas œuvre de thérapie de groupe. »

Parmain espère boucler ce dossier Plu à l'été 2023 en répondant au mieux à son déficit de logements sociaux pointé à 11 % contre les 25 % exigés par l'État et la loi Sru. « La marche est trop haute, ne cache pas le maire. Ma priorité est de respecter le cadre de vie des habitants. Je veux que le Plu soit intégré dans l'environnement. »

Thierry RAYNAL

## ■ ENNERY

LIVRE. **Frédérique-Sophie Braize poursuit son ascension**

Un an après la parution de son 5<sup>e</sup> roman *Un voyage nommé désir*, l'annericienne Frédérique-Sophie Braize enchaîne avec *Les Liaisons périlleuses*, dont la sortie est prévue le 17 février. Dans ses livres rafraîchissants, l'auteure d'Ennery, inspirée par des histoires vraies qui se sont déroulées dans la Haute-Savoie de son enfance, raconte les alpages d'hier.

Son nouveau roman revient sur l'histoire d'une comtesse française établie à Genève



croisés des deux femmes à l'origine de cet exploit accompli à 30 ans d'intervalle. « J'ai voulu brosser le portrait de ces deux pionnières pour interroger la vraie place qu'avait la femme dans la société », confie Frédérique-Sophie Braize.

### Riche, cocasse et sensuelle

Dans *Les Liaisons périlleuses*, le lecteur est amené à explorer un autre pan de l'Histoire de la montagne telle que Frédérique-Sophie

nt,

is  
à la maison

ers qui voient  
et artistes de  
es ou très loin-  
on des modèles  
es intellectuels,  
ne manquaient  
olacer.

lieu de passage  
iris et Beauvais,  
son pont sur  
cle ont été fou-  
breux pèlerins,  
urs, musiciens,  
mais aussi par  
es rois.

sociations

an, 1, rue

Beau-

Rens :

ou cer-

com

mercredi de 18h  
à 20h30 (cours  
d'essai possible.

es enfants de 10 à  
Objectifs : apporter  
its engins : ruban,  
e de la souplesse,  
! : échauffement,  
ts enchaînements  
nil dans l'espace.

ss le mercredi, de  
dolescent au plus  
plissement. travail



**SUR-OISE ■ PARMAIN**

# Un atelier participatif pour construire le futur Plu

La Ville organise une journée de discussions préalables à l'élaboration du nouveau plan local d'urbanisme. L'ancien avait été annulé par la justice l'été dernier.



emporte

Si l'urbanisme et les sujets liés au développement et à l'amélioration des services de votre commune vous intéressent, réservez votre prochain samedi. Dans le cadre de l'élaboration de son futur Plan local d'urbanisme (Plu), la Ville de Parmain organise un atelier participatif samedi 12 février, à la salle Jean-Sarment. Deux sessions sont prévues : de 9h à 12h et de 14h à 17h. Près de cent personnes sont attendues et celles qui souhaitent participer devaient s'inscrire sur le site Internet de la commune.

## Engagés pour trente ans

« Le Plu va nous engager pour les trente prochaines années, il est logique que les Parminois y participent », estime Loïc Taillanter, le maire (Se) de Parmain. Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la cour administrative d'appel de Versailles a mis un terme à quatre années de bataille juridique en annulant le plan local d'urbanisme (Plu) de Parmain. Motif retenu par les juges : les modalités de la concertation, fixées à l'époque de l'élaboration du Plu par la commune, n'étaient pas régulières.

Cette fois, la Ville n'a pas l'intention de commettre la même erreur. Ainsi, elle table sur cette journée de débat pour faire remonter les meilleures



La Ville de Parmain souhaite se doter d'un nouveau Plu avant l'été 2023. Un délai trop court estiment les représentants de l'association Respectez Parmain.

idées. Lesquelles serviront ensuite à l'élaboration du Plu que la municipalité souhaite mettre en œuvre à l'été 2023. « Nous laisserons les habitants discuter sur plusieurs thèmes : la circulation, l'habitat, les équipements, l'environnement... », détaille Loïc Taillanter, le maire (Se) de Parmain. C'est un exercice collaboratif. Ma crainte, c'est que certains se servent de cet atelier pour en faire une tribune. Ce n'est pas l'objectif. »

Du côté de l'association Respectez Parmain qui défend « la protection de l'urbanisme et le cadre de vie », on trouve cet at-

elier pour le moins... « curieux ». Dans un courrier du 24 janvier adressé au maire, l'association pointe des irrégularités dans le processus de concertation. Selon elle, le nombre de réunions publiques, les thèmes imposés et la limitation du nombre de participants (40 par session) ne sont pas conformes.

### Thèmes restreints

« Que viennent faire les services à la personne dans le cadre d'un Plu ? », s'étonne Antoine Gréco, vice-président de Respectez Parmain. Les questions de zones naturelles ou de densification ne sont pas

abordées. Les thèmes sont restreints et je ne pense pas que le juge acceptera ce processus de concertation. »

De plus, le délai de deux ans que la municipalité s'est fixé pour élaborer son Plu semble un peu court aux membres de l'association. « Ce n'est pas une course contre la montre. Nous devons privilégier la qualité pour élaborer ce document », ajoute Antoine Gréco. Pour l'heure, ce dernier ne sait pas s'il participera à l'atelier : « Je me suis inscrit, mais je n'ai pas encore eu de retour de la mairie. »

Romain DAMERON

**■ MÉRÉY-SUR-OISE**

## PROJET PABLO-NERUDA. Avis favorable pour la commissaire-enquêtrice

C'est une étape décisive pour le projet de reconstruction de l'école Pablo-Neruda. Le 21 janvier, la commissaire-enquêtrice a rendu un avis favorable à la demande de déclaration d'utilité

de secours » et la « présence d'une aire de retournement ou d'un giratoire permettant d'éviter les manœuvres des engins ».



change d'horaires, de 10h à 13h ; le t de 14h à 17h ; le

organise un loterie, place Joliot-Curie du carton ; lots à gagner : hi-fi, restauration sur place. seront appliquées.



# La vallée de l'Oise

## BRUYÈRES-SUR-OISE

### Ce qui va changer cette année



Le futur groupe scolaire de Bruyères-sur-Oise accueillera ses premiers élèves en septembre 2022. ©Tracts

Dans une vidéo publiée le 1<sup>er</sup> janvier sur la page Facebook de la commune, Alain Garbe, le maire (Dvg) de Bruyères-sur-Oise, a présenté les gros dossiers en cours de sa ville.

**École.** Le futur groupe scolaire accueillera ses premiers élèves à la rentrée de septembre 2022. Ce nouvel établissement portera le nom de Claude Schilmöller, l'ancien maire de Bruyères-sur-Oise (de 1983 à 1989 et de 1995 à 2001) et instituteur à l'Établissement régional d'enseignement adapté (Erea) de Beaumont-sur-Oise.

**Route.** L'accès sud de la commune par la Rd 922 est enfin opérationnel. « Nous

attendons le passage de l'hiver pour être suffisamment rassurés quant à la solidité [du pont] puisque ce sont plus de 16 000 véhicules par semaine qui fréquentent cet ouvrage très apprécié des entreprises et des particuliers », explique Alain Garbe, le maire (Dvg) de Bruyères.

**Circulations douces.** La piste cyclable qui traverse la commune sera prolongée avec un terminus-départ rue de Boran.

**Immobilier.** Un projet de lotissement de 29 logements avec une maison de santé doit voir le jour rue de Beaumont.

C.M.

## MÉRY-SUR-OISE

### Cinéma à La Luciole

Mercredi 26 janvier : *Princesse Dragon*, à 15h ; *The King's Man : Première mission*, à 18h15 ; à l'attente *Bojangles*, à 21h

Mardi 1<sup>er</sup> février : *En attendant Bojangles*, à 18h15 ; *The King's Man : Première mission*, à 20h45

La Luciole, 1, route de

Pontoise, à Méry-sur-Oise, en face de l'Intermarché. Tarifs : 6 €, 4 € (réduit), 3 € (moins de 10 ans). Port du masque obligatoire.

Le pass sanitaire sera demandé à l'entrée. Tél. : 01 34 30 74 20 ou laluciole@merysuroise.fr

## En bref

### AUVERS-SUR-OISE

**Médiathèque.** La médiathèque d'Auvers-sur-Oise change d'horaires. Dorénavant, elle est ouverte le mardi et le dimanche, de 10h à 13h ; le mercredi, de 10h à 18h30 ; le jeudi, de 10h à 13h et de 14h à 17h ; le vendredi, de 14h à 18h ; le samedi, de 10h à 18h.

### PERSAN

**Dépistage Covid.** À l'initiative d'un groupement d'infirmières, soutenu par la Ville et par la Communauté de communes du Haut Val-d'Oise (Cchvo), un centre de dépistage Covid-19 est ouvert 7 jours sur 7, de 9h à 16h, sans rendez-vous, aux bains-douches, 20, rue Jean-de-la-Fontaine, à Persan. Des tests antigéniques sont proposés et le résultat est donné en 15 minutes. Le centre est ouvert à tous et les mineurs doivent être accompagnés par un représentant légal.

### VALLÉE DE L'OISE

**Pharmacie de garde.** Dimanche 30 janvier : pharmacie Centrale, 46, rue de Paris, à Viarmes. Tél. : 01 30 35 40 26.

## PARMAIN

### VŒUX. Le maire dévoile les chantiers 2022 en vidéo

Faute de pouvoir réunir ses administrés en raison des conditions sanitaires, Loïc Taillanter, le maire (Se) de Parmain, a adressé ses vœux en vidéo.

Dans un court film de 4 minutes publié samedi 8 janvier sur le site Internet et la page Facebook de la commune, l'édile revient sur les dossiers majeurs « et les défis » de la Ville pour 2022.

Premier gros chantier : le nouveau plan local d'urbanisme (Plu). Celui-ci sera élaboré en concertation avec les Parminois notamment lors d'un atelier prévu le 12 février, à 9h, à la salle Jean-Sarment.

### Sécurité renforcée

Loïc Taillanter s'engage également dans une démarche de développement durable « La construction d'une voie verte sera achevée jusqu'au collège des Coutures avec un mode de transport doux et sécurisé pour les collégiens », explique le maire. Les éclairages publics seront remplacés par des Led « plus durable et plus économique ». De plus, des bornes seront installées en ville pour les véhicules électriques.

Pour le cœur de ville et les commerces,



Loïc Taillanter, maire (Se) de Parmain, adresse ses vœux aux Parminois dans une vidéo. ©Capture d'écran Facebook

la municipalité prévoit de développer les Arcades avec l'arrivée de nouvelles enseignes.

Enfin, côté sécurité, la présence de la police municipale sur le terrain sera renforcée tout comme la vidéosurveillance « avec l'aide de la communauté de communes » et le dispositif de participation citoyenne.

Loïc Taillanter espère aussi l'installation d'un nouveau médecin cette année à Parmain. « Je suis personnellement en contact avec plusieurs généralistes afin de les accueillir », assure l' élu.

Romain DAMERON

## PRESLES

### Les grands projets pour 2022

Pour cette nouvelle année, de nombreux chantiers sont prévus à Presles. 2022 verra la concrétisation du quartier de la gare. « Notre futur espace culturel, dont les travaux ont débuté en septembre, sera livré en fin d'année, tout comme les deux autres opérations privées concernant, d'une part la maison médicale et, d'autre part, les trente-cinq logements », indique Pierre Bemels, le maire (Dvd) dans une vidéo publiée sur la page Facebook de la commune.

### Du neuf pour la nef

2022 verra aussi la reprise des travaux de réhabilitation de la nef de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, édifice du XII<sup>e</sup> siècle classé monument historique depuis 1926.

Parmi les autres travaux d'entretien, la municipalité presloises



La rénovation de la nef de l'église et la livraison du chantier du quartier de la gare figurent parmi les gros projets de Presles en 2022.

prévoit de rénover : les façades du restaurant scolaire et la toiture de l'école Pierre-Brossolette, les huisseries des bâtiments des écoles et de la mairie, la voirie du chemin de Prérolles.

« Réjouissons-nous aussi de notre intégration, l'année dernière, dans la charte du Parc naturel régional Oise-Pays-de-France, ce qui va nous permettre de conforter

la protection de l'environnement de notre commune et celle de son beau patrimoine culturel et architectural », explique Pierre Bemels.

Colette MARY



### POMPES FUNÈRES ET MARBRERIE

L'organisateur de vos obsèques pour une cérémonie réussie

- Organisation complète des obsèques
- Déplacement à domicile
- Transport France et Étranger
- Chambres funéraires pour les familles
- Prévoyance obsèques
- Monuments - Caveaux - Travaux de cimetière - Articles funéraires

ASSISTANCE 24h/24



### BEAUMONT OISE

12 bis, rue de Paris  
01 34 70 75 43

### PONTOISE

79 bis, rue de Gisors  
01 30 32 33 05

Chambre funéraire à disposition

www.pfmbertthelot.fr

Article Le Parisien : 16 juillet 2021

## **Parmain : après l'annulation du plan local d'urbanisme, deux ans de casse-tête en perspective**

Cas rare, la commune du Val-d'Oise a vu son PLU annulé par la cour d'appel de Versailles. Le texte avait été voté en 2019, sur fond de polémiques. Un souvenir de la grave crise de confiance qu'avait traversée l'ancienne municipalité, notamment à cause de sa politique urbaine.



Parmain (Val-d'Oise), en 2018. Le maire, Loïc Taillanter, dit espérer « que tous les Parminois participeront à la future concertation. Nous allons essayer de faire quelque chose d'intelligent, de trouver un consensus, même si c'est difficile ». LP-Marie Persidat ; Le 16 juillet 2021

Le sujet avait agité des réunions publiques, provoqué des manifestations, jusqu'à très probablement précipiter la défaite de l'équipe sortante aux municipales. Voilà qu'il revient tel un boomerang. Le plan local d'urbanisme (PLU) de Parmain vient d'être annulé par la cour d'appel de Versailles. La décision ayant un effet immédiat, le texte qui régit les constructions sur le territoire municipal est caduc. C'est désormais l'ancien plan d'occupation des sols (POS) qui s'applique.

La ville a deux ans pour refaire un nouveau PLU en bonne et due forme. « Nous étions partis pour faire une révision et bien nous allons finalement le recréer complètement, explique le maire (SE), Loïc Taillanter, qui préfère voir le verre à moitié plein. Mais c'est tout de même un travail de titan qui s'annonce », souffle celui qui avait été élu justement en s'érigeant contre la politique de ses prédécesseurs en matière d'urbanisme.

### **Le manque de concertation épinglé par la justice**

Dans cette commune coquette et plutôt cossue, les projets immobiliers font couler beaucoup d'encre. La ville est particulièrement en retard dans l'application de la loi SRU. En 2017, coup de tonnerre, un nouveau PLU prévoit carrément de raser un quartier résidentiel pavillonnaire pour ériger des logements sociaux à la place. Face au tollé général, le projet sera retoqué.

C'est de cette époque trouble que date le recours déposé par l'association Respectez Parmain. Mais en première instance en mars 2020, le tribunal administratif de Cergy avait confirmé la légitimité de ce PLU,



## ■ AUVERS-SUR-OISE

### EXPO. Grap's ouvre aux quatre vents



Les artistes de Grap's présentent leur nouvelle exposition Un grand bol d'air.

Jusqu'au 26 septembre, treize artistes de Grap's rafraîchissent la galerie d'art contemporain située rue du Montcel avec leur nouvelle exposition *Un Grand bol d'air*. Ce travail fait écho à *Carrément Vert*, proposé l'an dernier par le collectif qui traitait déjà de la problématique environnementale. Face au réchauffement climatique, les artistes poussent ici un nouveau cri d'alarme à travers des œuvres et des installations tantôt irréversibles, tantôt teintées d'espoir.

#### Arbres décimés

Lors de la visite, le public est confronté au soufflé du vent, à la tempête, aux montagnes défigurées, à la fonte des neiges et des glaciers, à l'interminable

pièce à l'autre, le spectateur va de l'inquiétude à l'ironie, en passant par des énergies plus légères et positives.

« J'ai cherché à représenter la pureté de l'air et la multiplicité de couleurs et de sentiments qui s'en dégage », explique Agata Preyzner, une peintre de Parmain. Si le constat est sans appel, la force de la nature ressort dans la plupart des œuvres exposées. Isabelle Diffre s'est amusée à confronter, comme l'artiste photographe Minna Kokko, le végétal et l'activité humaine avec un jeu d'ombres et de lumières qui traduit un bel hymne à la nature. « C'est le contraste entre la ville blanche un peu désaf-

## ■ PARMAIN

# URBANISME. Y a plus de Plu !

La justice administrative a annulé le plan local d'urbanisme de la commune. Un succès pour les associations et un retour à la case départ pour la municipalité.

C'est une décision lourde de conséquences. Après quatre années de bataille juridique, la cour administrative d'appel de Versailles a tranché : le plan local d'urbanisme (Plu) de Parmain est annulé. Dans leur arrêt du 1<sup>er</sup> juillet, les juges ont considéré que les modalités de la concertation fixées à l'époque par la commune n'étaient pas régulières. Ils ont ainsi infirmé les premiers jugements du tribunal administratif de Cergy-Pontoise des 10 janvier 2019 et 10 mars 2020 qui validaient le Plu voté en 2017. À l'époque, la municipalité parmoinoise était dirigée par le maire (Dvd) Roland Guichard, décédé en juillet 2019.

#### Triomphe modeste

À l'origine des recours contre ce Plu, l'association Respectez Parmain a le triomphe modeste. « L'annulation d'un Plu pour absence de concertation, c'est une première, mais ce n'est pas une fin en soi, estime Antoine Gréco, le vice-président de Respectez Parmain. Nous voulons défendre le cadre de vie de Parmain et nous sommes partisans d'une solution

concertée. » Dans un tract distribué dans les boîtes aux lettres de Parmain, l'association se veut un « interlocuteur incontournable des futures réflexions sur le nouveau Plu ». Selon elle, ce futur plan local d'urbanisme « doit être avant tout l'affaire des Parmoinois. C'est la condition sine qua non pour faire barrage aux solutions partisanes et aux projets farfelus ».

Avec l'annulation à effet immédiat du Plu, c'est l'ancien plan d'occupation des sols (Pos) qui s'applique désormais à Parmain pour une durée de 24 mois. Les autorisations d'urbanisme délivrées avant le 1<sup>er</sup> juillet restent valables. En revanche, les permis de construire en cours d'instruction seront traités en fonction des règles du Pos.

La municipalité a maintenant deux ans pour élaborer et voter un nouveau plan local d'urbanisme. Une tâche compliquée pour la municipalité, élue il y a un an, qui a l'obligation de construire 163 logements sociaux avant la fin 2022. « Cette annulation du Plu est de pure forme, mais les juges n'ont



Le Plan local d'urbanisme de Parmain, voté en 2017, a été annulé par la justice administrative. La Ville a deux ans pour en élaborer un nouveau.

pas pris en compte notre situation, regrette Loïc Taillanter, le maire (Se) de Parmain. Nous allons étudier les projets immobiliers en cours pour voir s'ils peuvent être maintenus ou pas. »

#### Période blanche

Pour échafauder sereinement le futur Plu, l'édile a sollicité auprès de l'état une « période blanche d'un an ou deux » sans construction de logements sociaux. « Notre souhait est

de réhabiliter le bâti existant et construire de petites structures, explique Loïc Taillanter. Les gens ne veulent pas de constructions, mais ils ne comprennent pas que si le préfet prend la main sur notre urbanisme, nous aurons des pénalités à payer et il n'aura aucun état d'âme pour faire construire. » Une réunion avec le préfet du Val-d'Oise doit se tenir dans les prochains jours.

Romain DAMERON

**MAIRIE DE PARMAIN - 95620**  
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE L'ISLE ADAM



***Service urbanisme***

Envoyé en préfecture le 24/07/2023  
Reçu en préfecture le 24/07/2023  
Publié le 25/07/2023  
ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE



## **Dossier PLU arrêté le 18 juillet 2023**

### **Annexe 13**

[!\[\]\(de95854c7ee024cfadc48187bbb781b2\_img.jpg\) Informations ville](#)



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION  
INFORMATION ET COMMUNICATION  
DU 3 MARS 2022

Les membres de la commission information et communication se sont réunis en mairie de PARMAIN, le 3 mars à 19h30.

**ETAIENT PRESENTS :**

François KISLING, Martine DESRY, Renée BOU-ANICH, Alexis PENPENIC, Patrick LECHAT.

**ABSENTES EXCUSÉES :**

Laëtitia IABBADENE, Dominique MOURGET, Solange FAUCOMPRESZ.

\*\*\*\*\*

**1. Débriefing du bulletin municipal n° 4 (PARMAIN NOTRE VILLE # 4) :**



-Pas de remarque particulière

- Le BM4 (40 pages) a été imprimé à 2500 exemplaires.  
Coût : 5 411 € + distribution. (Y compris remise de 400€).

**2. Bulletin municipal n° 5 (PARMAIN NOTRE VILLE # 5) :**



- Les articles en notre possession ont été envoyés aux membres de la commission pour une relecture. (Idem # 4). + Sylvie Labussière que je remercie pour son aide.  
Cette procédure évite une relecture commune le jour de la commission, c'est un gain de temps important.  
Les remarques et modifications ont été effectuées article par article.



### 3. Newsletter

- 669 inscrits. (Lente progression des inscrits).
  - Problème de réception de la newsletter du jeudi 20 janvier 2022, rejetée (car considérée comme spam) par certains FAI (Neuf, SFR, La Poste, club-internet.fr). - 80 rejets.
- Un ticket a été envoyé à Éolas (notre hébergeur de domaine) qui a résolu le problème.

Envoyé en préfecture le 24/07/2023  
Reçu en préfecture le 24/07/2023  
Publié le 25/07/2023  
ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE



### 4. Site de la ville



- A la demande de Nadine Calves, création d'un accès direct " **Élaboration du PLU 2021-23**" et d'un agenda spécifique PLU. Cette rubrique rassemble toutes les informations relatives au PLU (Réunions, comptes-rendus, agenda, commission, courriel, etc.).

- Centres d'intérêts : (Mois de février 2022).
  - 1- Service en ligne (Accueil de loisirs - Inscriptions)
  - 2- Spectacle « Son et Lumières »
  - 3- Passeport
  - 4- Port du masque
  - 5- Agenda
  - 6- Services municipaux
  - 7- Conseil municipal
  - 8- Urbanisme
  - 9 - La mairie recrute
- 14 665 visiteurs, 18 783 pages vue, temps moyen 20'.

### 5. Rencontre de quartier

- La prochaine rencontre aura lieu quartier du Val-d'Oise (place de l'Europe), samedi 26 mars.

### 6. Théâtre du 29 janvier 2022 - résultat du "mini" sondage.

#### Sondage théâtre 29 janvier 2022 - Salle Jean Sarment

**Question posée : Comment avez-vous été informé de la soirée théâtre de ce soir ?**

Flyers dans Boîte aux lettres	43	37%
Kakémonos	21	18%
Amis - relations	19	16%
Panneau lumineux	11	9%
Newsletter	11	9%
Site	9	8%
Facebook	2	2%
Commerçants (affichage)	1	1%
<b>Total</b>	<b>117</b>	

117 personnes interrogées

Remarques : je n'ai pas interrogé le personnel communal ni les élus présents

**7. Requête internautes (contactez-nous) :**

Actuellement 9 requêtes sans réponse, une relance est régulièrement faite aux destinataires.

**8. Sondage réception GSM**

Ce sondage sera clos le 31 mars 2022.

Pour l'instant nous avons reçu :

- 210 réponses via le formulaire du site.

- 70 réponses papier.

Voici les premiers résultats via le sondage du site (une analyse complète sera publiée à la fin de ce sondage) :

**Dans quel quartier de la ville habitez-vous ?**

Val-d'Oise	27
La Naze	17
Centre Arcades	58
Centre ville – Port de Jouy	31
Jouy-le-Comte	77

**Quel est votre opérateur**

Bouygues Telecom	41
Free Mobile	41
Orange	78
SFR	40
Autre	6
Je ne souhaite pas répondre	4

**Etes-vous satisfait du signal de votre connexion téléphone portable ?**

Satisfait	85
Moyennement satisfait	40
Pas du tout satisfait	85

**Doit-on accepter l'installation d'une antenne relais dans votre environnement proche ?**

Oui	111
Non	99

## 9. Divers



Le mobilier urbain publicitaire installé sur le trottoir près de la sortie de la gare n'est plus utilisé.

La société "Clear Channel" propose de nous le vendre 100 € HT.

Ce panneau double face 2m<sup>2</sup> pourrait nous servir comme affichage. (Expositions salle Louis Lemaire, etc. ...).

La commission est favorable à cet achat.

A suivre ...

## 10. Questions diverses

Pas de question.

La séance est levée à 21h.



François KISLING,

Adjoint chargé de l'information et de la communication.



[PLU] [Commission] [Réunion publique]

Concertation, explication, information...

6

J'aime Commenter Partager



### INFORMATION MUNICIPALE

Parmain le 18 août 2021

## PLAN LOCAL D'URBANISME



La cour administrative d'appel de Versailles a, dans sa décision du premier juillet 2021, annulé les deux jugements des 10 janvier 2019 et 10 mars 2020 du tribunal administratif de Cergy-Pontoise qui permettaient à la commune de régulariser puis de valider définitivement son plan local d'urbanisme (PLU) et a également annulé les deux délibérations du 25 mars 2017 et du 10 septembre 2019 approuvant l'élaboration et la révision du PLU de la ville, résultant en vigueur l'ancien plan d'occupation des sols (POS).

Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle révision du POS avant élaboration du PLU et de constituer une commission communale PLU.

L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

La composition de la commission doit respecter le principe de la représentation proportionnelle des élus au sein de l'assemblée municipale.

Il est précisé que M. le Maire est Président de droit de chaque commission.

La commission communale « Plan Local d'Urbanisme » se compose des membres suivants :

- Loïc TATLANTER, Antoine SAMTERO, Nadine CALVES,
- François KESLING, Sylvie LABUSIERE, Béatrice BELABBAS,
- Domènique MOURGET, Sébastien GUERDEAU,
- Antoine GRECO (représentant de l'association Respecter Parmain),
- Sonia LAAGE (expert en maîtrise d'ouvrage de la commune).

[Site de la ville : www.parmain.fr](http://www.parmain.fr)

Pour rester informé de l'actualité de la ville, pensez à vous inscrire à la newsletter sur le site

La création et la composition de cette commission seront soumises au vote du conseil municipal du jeudi 24 septembre 2021.

Cependant, afin de gagner du temps, cette commission pour laquelle Monsieur le Maire a désigné les membres au sein de la majorité et chaque groupe d'opposition son représentant, se réunira par anticipation dès le vendredi 3 septembre afin de travailler sur les objectifs de l'élaboration du PLU et les modalités de concertation qui seront soumis au vote dans la même séance du jeudi 24 septembre 2021.

La commission PLU devra dans sa séance de vendredi 3 septembre de 9h00 à 12h00 préparer la délibération qui sera soumise au vote du Conseil municipal du jeudi 24 septembre 2021. Délibération qui fixera la méthode et le calendrier relatifs à l'élaboration du prochain PLU.

Afin que les Parmains y soient pleinement et immédiatement associés,

Monsieur le Maire Vous invite à une :

## RÉUNION PUBLIQUE

qui se tiendra

Samedi 11 septembre à 10 H 30  
Salle Jean Sarment – Allée des peupliers

Afin de vous présenter les modalités de concertation et le calendrier d'élaboration envisagés.

### TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES : CONSEQUENCES DE LA DECISION DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021

- La conséquence première est l'annulation du PLU à effet immédiat pour un problème de forme relatif à la délibération de 2012 portant sur l'élaboration du PLU. La décision dit que l'adoption du PLU de Parmain n'a pas été précédée d'une procédure de concertation régulière. A l'époque, la commune n'avait pas fixé les modalités de la concertation alors que leur définition constitue une formalité substantielle.
- Toutes les autorisations relatives à l'urbanisme délivrées avant la date du 1<sup>er</sup> juillet restent valables ;
- Le Plan d'Occupation des Sols préalablement en vigueur est rétabli pour une durée de 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet ;
- Tous les permis en cours d'instruction seront instruits désormais selon les règles du POS ;
- La municipalité dispose de 24 mois pour élaborer de nouveau un PLU.

J'aime Commenter Partager



## [PLAN LOCAL D'URBANISME] [COURS D'APPEL DE VERSAILLES]

Par une décision du premier juillet 2021, la cour administrative d'appel de Versailles a annulé les deux jugements des 10 janvier 2019 et 10 mars 2020 du tribunal administratif de Cergy-Pontoise qui permettaient à la commune de régulariser puis de valider définitivement son PLU voté en 2017. Le PLU a été attaqué par l'association Respectez Parmain, d'une part, et par les consorts Gaudin-Lacombe, d'autre part.

L'association Respectez Parmain souhaitait l'annulation du PLU dans le but d'éviter la densification urbaine tandis les consorts Gaudin-Lacombe ont attaqué afin de rendre constructible une zone naturelle. L'annulation du PLU étant intervenue pour un vice de légalité de pure forme, les décisions relatives à l'occupation des sols délivrées jusqu'au 30 juin 2021 ne seront pas annulées.

La cour d'appel revient sur les deux jugements précités pour un problème de forme relatif à la délibération de 2012 portant sur l'élaboration du PLU. La décision dit que l'adoption du PLU de Parmain n'a pas été précédée d'une procédure de concertation régulière. A l'époque, la commune n'avait pas fixé les modalités de la concertation alors que leur définition constitue une formalité substantielle.

Quelles sont les conséquences immédiates de cette décision :

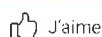
1. La conséquence première est l'annulation du PLU à effet immédiat.
2. Toutes les autorisations relatives à l'urbanisme délivrées avant la date du 1er juillet restent valables ;
3. Le Plan d'Occupation des Sols préalablement en vigueur est rétabli pour une durée de 24 mois à compter du 1er juillet ;
4. Tous les permis en cours d'instruction seront instruits désormais selon les règles du POS.

Au regard de cette décision dont nous héritons, nous allons engager une période d'élaboration d'un nouveau PLU. Nous reviendrons ultérieurement sur les différences effectives des zones constructibles du PLU comparées au POS et aux conséquences financières.

**Cour d'appel administrative  
de Versailles**

**Plan Local d'urbanisme**

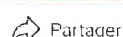
**Les conséquences de la  
décision du 1er juillet 2021**



J'aime



Commenter



Partager



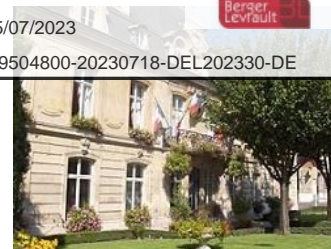


Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 25/07/2023

ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE



## INFORMATION MUNICIPALE

Parmain, le 10 novembre 2022

### PLAN LOCAL D'URBANISME

## DÉSINTOX...

Depuis plusieurs mois, les Parminois sont interpellés au sujet du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) et des feuillets ont été distribués dernièrement dans les boîtes aux lettres afin d'en critiquer l'ensemble des orientations d'aménagement et de programmation.

Le PLU, en cours d'élaboration, a pour objectif, d'une part, de mettre la commune en conformité avec la loi, qui impose un quota de logements sociaux et, d'autre part, de respecter notre promesse électorale de répartir équitablement l'offre de logements sur l'ensemble du territoire de la commune sans dénaturer notre cadre de vie.

Les revendications de quartiers sont légitimes et nous pouvons les comprendre, mais il faut qu'elles respectent une attitude et des limites responsables. La municipalité représente l'ensemble des Parminois et défend l'intérêt collectif avant les intérêts privés. Voici donc quelques éléments de mise au point, dans l'intérêt de tous...

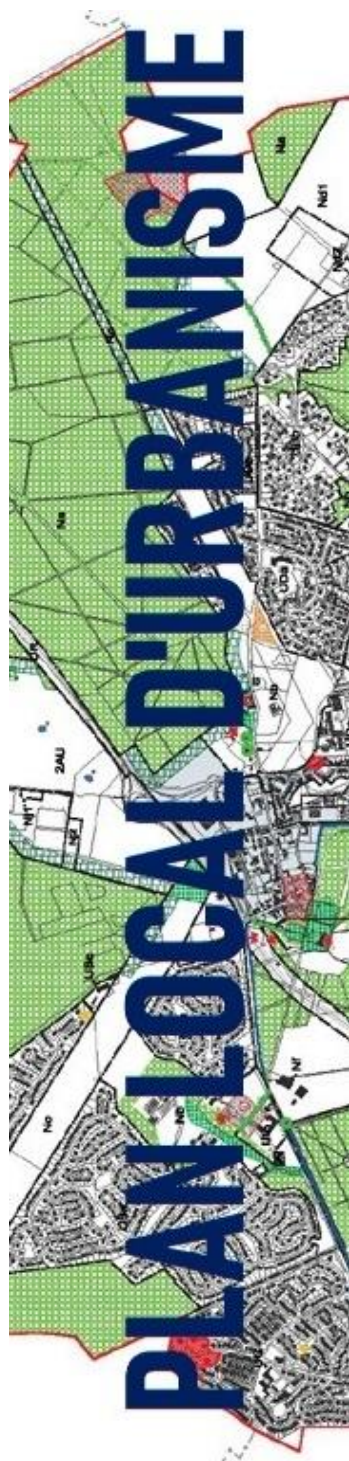
### LA RÉGLEMENTATION

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) oblige les communes de plus de 1.500 habitants en Ile-de-France, dont la nôtre, à constituer un parc de logements sociaux à hauteur de 25 % du parc résidentiel global.

Malgré tous nos efforts déployés auprès de l'État pour infléchir ce taux vers 20%, à ce jour, il nous est fait obligation d'appliquer la loi, sans dérogation. Et sur ce sujet, il est à noter malheureusement qu'aucune association ne nous a fait parvenir d'arguments ni d'éléments nous permettant de soutenir avec davantage de succès notre position vis-à-vis de l'État.

Site de la ville : [www.ville-parmain.fr](http://www.ville-parmain.fr)

Pour rester informé de l'actualité de la ville, pensez à vous inscrire à la newsletter sur le site





## LOGEMENTS VACANTS : NE PAS TOUT CONFONDRE

1. Il existe un Plan national de lutte contre les logements vacants, qui a pour objectif de remettre sur le marché ces logements inoccupés afin de redynamiser des territoires ayant un marché immobilier **détendu** : centre-bourg vides, façades dégradées, copropriétés fragilisées. Ce plan de lutte contre les logements vacants est un plan qui ne revêt aucun caractère obligatoire pour les communes.
2. Dans les zones **tendues**, comme à Parmain, il y a obligation impérative de prévoir des logements sociaux en construisant du neuf ou en réhabilitant de l'ancien.

Mais il ne faut pas se tromper sur les possibilités de réhabilitation. Bâtiment inoccupé ne signifie pas bâtiment disponible. Et c'est une erreur de se baser sur le dernier recensement (2020) effectué par l'INSEE pour prétendre qu'on peut réhabiliter à tour de bras. Car pour l'INSEE dans le cadre du recensement, un logement peut être identifié vacant dans les cas suivants : propriétaire absent lors du passage de l'agent recenseur, bien à la vente, résidence secondaire, succession ouverte, conservé par un employeur dans l'attente d'une attribution professionnelle, en attente d'une location (les appartements de la résidences « les chevreuils » ont été identifiés vacants lors du recensement alors qu'ils étaient en attente de l'arrivée des locataires).

Aujourd'hui PARMAIN ne possède qu'un seul logement sans propriétaire depuis 25 ans ; une procédure de bien vacant sans maître est en cours, à l'issue de laquelle il pourra être agréé en logement social. Mais même s'il y en avait cent fois plus, les obligations de Parmain seraient très loin d'être comblées, car à terme, il faudra plus du double de logements.

## DES OAP PARFAITEMENT CONFORMES AUX DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans le PLU, les prévisions d'aménagement sont appelées « OAP » (Orientations d'Aménagement et de Programmation). Les OAP en cours d'élaboration sont conformes aux articles L.151-6 à L151-7-2 et R151-6 à 8 du Code de l'urbanisme et compatibles avec le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) en vigueur.

Les recommandations des services de l'Etat indiquent qu'un programme doit être à environ 2 km d'un transport en commun. Si on prend l'exemple de petites unités de logements envisagées sur le secteur nord-est de la commune, tous (à l'exception de l'OAP de 16 logements « rue de Vaux » qui est à 2,7 km de la gare), sont proches soit de la RD4 (OAP « Terribus »), soit de la piste cyclable permettant de rejoindre le centre et la gare de PARMAIN.

*Pour information : le logement collectif du 51 rue de la l'Œuf à Nesles-la-Vallée est situé à 6,3 km de la gare de Parmain et à 5,6 km de la gare de Valmondois. Ce qui n'a aucunement empêché l'agrément de ses logements sociaux par les services de la préfecture...*

## DES MODALITÉS DE PARTICIPATION TOTALEMENT OUVERTES

Pour le PLU, l'équipe municipale est allée très loin en matière de diversités des points de vue :

- Création d'une commission PLU comportant des élus de l'opposition et le président d'une association parminoise historique de défense du cadre de vie ;
- rencontres de quartier et création d'ateliers participatifs où les Parminoises ont pu s'exprimer ;
- création d'une adresse courriel réservée au PLU à disposition des administrés pour s'adresser à la commission [plu@ville-parmain.fr](mailto:plu@ville-parmain.fr) ;
- diffusion des travaux de la commission PLU sur le site Internet de la ville librement consultable ;
- audition par ladite commission de Parminoises habitant JLC porteurs de projets d'aménagements ;
- Invitation à cette même commission de nouvelles associations de quartiers créées après la diffusion des OAP sur le site de la mairie (invitation qu'elles ont refusé deux fois le 7, puis le 14 octobre 2022) ;

## UNE RÉPARTITION PRÉCONISÉE DÈS 2017 PAR "RESPECTEZ PARMAIN"

La municipalité a pour préoccupation d'intégrer des programmes dans le tissu social et dans le paysage naturel en recherchant une répartition équilibrée sur le territoire communal et équitable pour l'ensemble des Parminois, afin d'éviter la concentration des logements collectifs aux mêmes endroits. Dans ce but, de petites unités (maximum 30 logements) seront réparties sur tout le territoire de la commune et seront intégrées en recherchant toujours l'harmonie architecturale avec l'existant.

Les nouveaux arrivants s'intégreront d'autant mieux si nous sommes en mesure de leur offrir également un cadre de vie agréable qu'ils auront à cœur de préserver par la suite.

Le secteur nord-est de la commune, qui compte 0% de logements sociaux devra comme les autres participer à l'effort collectif et proposer progressivement une offre locative sociale.

Le PLU est élaboré dans le respect des objectifs du développement durable (PADD). Il se doit de viser les objectifs de qualité urbaine architecturale et paysagère, notamment en Parc Naturel Régional et en site inscrit. La municipalité a mis au rang de priorité le maintien de l'identité urbaine paysagère et architecturale de PARMAIN et elle veillera à ce que cette identité soit maintenue malgré la construction de logements.

Aucune zone n'est exclue, aucune zone n'est privilégiée. L'équité est un objectif partagé avec l'association « **Respectez Parmain** » qui, **dès mars 2017, demandait** déjà par écrit « *un meilleur équilibre des programmes d'aménagement entre les différentes parties de la commune* », estimant que « *L'essentiel de la construction de logements sociaux concerne la partie sud et le centre ; très peu la partie nord de PARMAIN.* » Et d'ajouter : « *Nous préconisons la possibilité de rendre disponibles plusieurs terrains potentiellement constructibles à JOUY-LE-COMTE.* »

## DES ESPACES NATURELS POUR TOUS LES PARMINOIS

Il est à noter que le projet du nouveau PLU, afin de préserver les espaces naturels, limite les nouveaux espaces constructibles à 3,5ha de terrain, et à l'inverse rend inconstructibles 92ha, répartis sur l'ensemble de la ville, principalement au Sud et au Centre, qui sont actuellement constructibles. Notre volonté est de répartir les espaces naturels sur l'ensemble du territoire afin que tous les Parminois puissent en bénéficier.

## DES INFRASTRUCTURES À ADAPTER À LA POPULATION ET NON L'INVERSE

Le secteur nord-est est desservi par les infrastructures routières et les concessionnaires locaux (assainissement, etc...) n'ont relevé aucune difficulté pour la viabilisation nécessaire à la construction de logements collectifs sur les OAP.

Pour l'école du quartier de Jouy-le-Comte, l'OAP « JLC » prévoit bien l'augmentation des capacités d'accueil et de modernisation de l'école. De plus, une offre de desserte à l'aide de minibus sera mise en place par Ile de France Mobilités courant 2023. L'augmentation du nombre d'habitants pourra justifier de la mise en place de desserte par des transports en commun adaptés au fil du temps.

Sur l'initiative de la ville, l'étude d'un plan de circulation a été demandé à un cabinet spécialisé en ingénierie et mesure de déplacement (CDVIA) afin d'étudier les voies d'amélioration des déplacements entre Champagne <sup>s</sup>/Oise, Butry <sup>s</sup>/Oise, Valmondois, Nesles-la-Vallée et Parmain, tout en prenant en compte l'augmentation prévisible de la population dans les 15 prochaines années. Le projet est au stade de la proposition technique et financière. La répartition du coût entre les communes reste encore à définir. PARMAIN est moteur dans la poursuite de ce projet.

Toute proposition visant à figer la démographie en fonction du dimensionnement des équipements existants ne peut être que théorique. La dynamique urbaine veut que ce soient les équipements publics qui s'adaptent à la démographie, et non l'inverse.

## UNE PROCÉDURE DE CONCERTATION VOTÉE PAR TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL EN OCTOBRE 2021 ET RESPECTÉE À LA LETTRE

La procédure d'information/concertation votée **par l'unanimité** des élus le 12 octobre 2021 (les 22 élus de la liste majoritaire + les 7 élus des listes d'opposition) a été définie comme suit :

- *Affichage en mairie de la délibération prescrivant l'élaboration du PLU, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation, pendant toute la durée des études nécessaires ;*
- *Informations régulières sur le site Internet de la ville [www.ville-parmain.fr](http://www.ville-parmain.fr) et dans les publications municipales :*
  - ✓ *Création d'une page dédiée, sur le site internet de la ville, avec possibilité de requêtes internautes ;*
  - ✓ *Diffusion des comptes rendus de réunions de la commission PLU. Mise à disposition du public d'un registre / au service urbanisme, pour recevoir toutes observations et toutes demandes, à compter du 18 octobre 2021 et pour toute la durée de l'élaboration ;*
- *Création d'une adresse électronique dédiée : [plu@ville-parmain.fr](mailto:plu@ville-parmain.fr)*
- *Organisation de réunions avec les acteurs locaux, sous la forme d'ateliers (acteurs locaux : associations, acteurs économiques, représentants du secteur de l'agriculture, comités de quartiers, etc...). Tenue d'au moins trois réunions publiques qui pourront prendre la forme d'ateliers participatifs qui permettront aux administrés de s'informer et de s'exprimer sur les orientations choisies et avant l'arrêt du projet ;*
- *Présentation de la procédure de l'élaboration du PLU et des modalités de concertation ;*
- *Présentation du diagnostic, état des lieux et ateliers sur les thèmes du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Présentation du projet final de PLU (PADD + zonage + règlement). Exposition du projet de PADD et du projet de PLU avant l'arrêt du projet. Communication sur le PADD arrêté, puis du projet du PLU avant l'arrêt du projet (A3 boîtes aux lettres, site Internet de la ville et réseaux sociaux).*

Le PLU dessine l'avenir de PARMAIN à long terme. Nous sommes tous concernés.

L'obligation d'intégrer un certain nombre de logements collectifs dans le paysage existant n'est pas négociable. Nous devons le faire et nous n'avons pas le choix. À défaut de PLU, c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'appliquera.

Nous sommes convaincus qu'il vaut mieux conserver la main sur la construction des logements sociaux plutôt qu'elle ne soit prise d'autorité par l'État. Notre choix de conserver la maîtrise de l'urbanisme a pour objectif d'éviter à Parmain le sort de la Frette-sur-Seine ou Villennes-sur-Seine dont les préfectures respectives (Val-d'Oise et Yvelines) ont pris les choses en main. Croire que le RNU serait indolore pour le cadre de vie à Parmain est simplement irresponsable !

Pour ne pas dénaturer notre cadre de vie, nous devons intégrer de petites unités de logements dans le paysage et les répartir sur tout le territoire de la commune. Il faut que chaque quartier prenne sa part de l'effort qui nous est demandé. Il ne serait pas normal que certains quartiers s'affranchissent des contraintes incombant à la commune en matière de logement alors qu'ils continueraient de bénéficier, par ailleurs, des facilités des infrastructures communales. Notre ville doit évoluer harmonieusement et équitablement sans quartier défavorisé ni privilégié...

Tous ensemble, agissons pour notre bien commun et faisons de PARMAIN un lieu de vie que nous serons fiers de transmettre aux générations futures !

Avec tout mon dévouement,  
Loïc TAILLANTER  
MAIRE DE PARMAIN





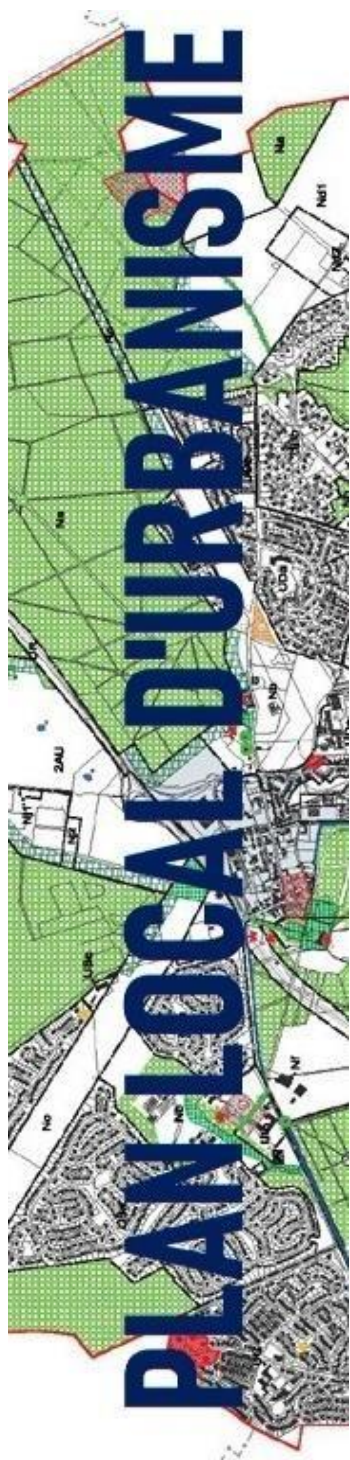
Envoyé en préfecture le 24/07/2023  
Reçu en préfecture le 24/07/2023  
Publié le 25/07/2023  
ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE



## INFORMATION MUNICIPALE

Parmain, le 18 août 2021

### PLAN LOCAL D'URBANISME



La cour administrative d'appel de Versailles a, dans sa décision du premier juillet 2021, annulé les deux jugements des 10 janvier 2019 et 10 mars 2020 du tribunal administratif de Cergy-Pontoise qui permettaient à la commune de régulariser puis de valider définitivement son plan local d'urbanisme (PLU) et a également annulé les deux délibérations du 22 mars 2017 et du 10 septembre 2019, approuvant l'élaboration et la révision du PLU de la ville, remettant en vigueur l'ancien plan d'occupation des sols (POS).

Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle révision du POS valant élaboration du PLU et de constituer une commission communale PLU.

L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

La composition de la commission doit respecter le principe de la représentation proportionnelle des élus au sein de l'assemblée municipale.

Il est précisé que M. le Maire est Président de droit de chaque commission.

La commission communale « Plan Local d'Urbanisme » se composera des membres suivants :

- Loïc **TAILLANTER**, Antoine **SANTERO**, Nadine **CALVES**,
- François **KISLING**, Sylvie **LABUSSIÈRE**, Béatrice **BELABBAS**,
- Dominique **MOURGET**, Sébastien **GUERINEAU**,
- Antoine **GRECO** (représentant de l'association *Respectez Parmain*),
- Sonia **LAAGE** (assistant à maîtrise d'ouvrage de la commune).

.../...

La création et la composition de cette commission seront soumises au vote du conseil municipal du jeudi 24 septembre 2021.

Cependant, afin de gagner du temps, cette commission pour laquelle Monsieur le Maire a désigné les membres au sein de la majorité et chaque groupe d'opposition son représentant, se réunira par anticipation dès le vendredi 3 septembre afin de travailler sur les objectifs de l'élaboration du PLU et les modalités de **concertation** qui seront soumis au vote dans la même séance du jeudi 24 septembre 2021.

La commission PLU devra dans sa séance du vendredi 3 septembre de 9h00 à 12h00 préparer la délibération qui sera soumise au vote du Conseil municipal du jeudi 24 septembre 2021. Délibération qui fixera la méthode et le calendrier relatifs à l'élaboration du prochain PLU

Afin que les Parminois y soient pleinement et immédiatement associés,

**Monsieur le Maire Vous invite à une :**

## **RÉUNION PUBLIQUE**

**qui se tiendra**

**Samedi 11 septembre à 10 H 30**

Salle Jean Sarment – Allée des peupliers

Afin de vous présenter les modalités de concertation et le calendrier d'élaboration envisagés.

### **TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES : CONSEQUENCES DE LA DECISION DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021**

1. La conséquence première est l'annulation du PLU à effet immédiat pour un problème de forme relatif à la délibération de 2012 portant sur l'élaboration du PLU. La décision dit que l'adoption du PLU de Parmain n'a pas été précédée d'une procédure de concertation régulière. A l'époque, la commune n'avait pas fixé les modalités de la concertation alors que leur définition constitue une formalité substantielle.
2. Toutes les autorisations relatives à l'urbanisme délivrées avant la date du 1<sup>er</sup> juillet restent valables ;
3. Le Plan d'Occupation des Sols préalablement en vigueur est rétabli pour une durée de 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet ;
4. Tous les permis en cours d'instruction seront instruits désormais selon les règles du POS.
5. La municipalité dispose de 24 mois pour élaborer de nouveau un PLU.

**MAIRIE DE PARMAIN - 95620**  
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE L'ISLE ADAM



***Service urbanisme***

Envoyé en préfecture le 24/07/2023  
Reçu en préfecture le 24/07/2023  
Publié le 25/07/2023  
ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE



## **Dossier PLU arrêté le 18 juillet 2023**

### **Annexe 14**

↳ Courriels reçus sur l'adresse électronique dédiée : [plu@ville-parmain.fr](mailto:plu@ville-parmain.fr)





## Nadine CALVES

---

**De:** PLU  
**Envoyé:** vendredi 11 mars 2022 14:08  
**À:** PLU  
**Objet:** Elaboration PLU - 2021 - 2023

Bonjour Monsieur,

Comme vous l'indiquez une étude est en cours afin d'élaborer un plan de zonage. M. Le Maire l'a indiqué, un équilibrage doit se faire sur l'ensemble du territoire. Certaines zones deviendront urbanisables de manière à réponse aux exigences de la loi.

Pour le moment aucun projet n'est en cours à l'initiative de la ville et vous le savez nous ne pouvons communiquer sur des projets privés tant qu'ils sont à l'instruction.

Actuellement le travail de la ville est de réaliser un PLU pour le 1er juillet 2023 faute de quoi nous tomberons sous la législation du RNU. Cette réglementation est propice à l'urbanisation en prolongement du bâti quelque soit la zone. C'est la raison pour laquelle, notre priorité actuelle est le PLU;

Bien cordialement,

Nadine CALVES  
Adjointe au Maire  
Urbanisme - Patrimoine - Habitat  
Mairie de Parmain  
Place Georges Clemenceau  
95620 - Parmain  
Tél. : 01.34.08.95.76

-----Message d'origine-----

De : [mailto:plu@ville-parmain.fr] Envoyé : mardi 8 mars 2022 12:27 À : PLU <plu@ville-parmain.fr> Objet : Elaboration PLU - 2021 - 2023

Bonjour,

Suite à la présentation du PADD le lundi 7 mars, vous avez annoncé la sanctuarisation de certaines zones blanches au sein du PNR mais dans le même temps, vous avez également annoncé que dans le cadre du PLU certaines zones naturelles aujourd'hui classées seraient rendues constructibles et qu'il y avait une étude en cours à ce sujet. Pouvez vous nous informer des zones concernées?

Est-ce que les Parminois auront leur mot à dire avant que cela soit acté ou serons-nous mis devant le fait accompli?

Par ailleurs vous parlez de projets de constructions écoresponsables et de projets d'écotourismes portés par certains Parminois.

Pourriez-vous nous préciser la nature de ces projets puisque visiblement ils sont suffisamment avancés pour être retenus par la municipalité?

Concernant la méthode, compte tenu de la densité du document présenté hier, ne serait-il pas possible à l'avenir de mettre les futurs documents en ligne avant leur présentation en réunion publique ce qui permettrait à chacun d'en

## Nadine CALVES

---

**De:** PLU  
**Envoyé:** vendredi 5 août 2022 15:00  
**À:**  
**Objet:** RE: Élaboration PLU - 2021 - 2023

Bonjour Madame,

Le PLU est toujours en cours d'élaboration, pour le moment la réglementation à suivre est celle du POS

Bien cordialement

Nadine CALVES  
Adjointe au Maire  
Urbanisme - Patrimoine - Habitat  
Mairie de Parmain  
Place Georges Clemenceau  
95620 - Parmain  
Tél. : 01.34.08.95.76



**De :** |@hotmail.com>  
**Envoyé :** mardi 19 juillet 2022 14:13  
**À :** PLU <plu@ville-parmain.fr>  
**Objet :** Élaboration PLU - 2021 - 2023

Bonjour

Est il possible d'obtenir le projet du nouveau PLU.

---

Salutations



## Grace RIBEIRO

---

**De:** PLU  
**Envoyé:** vendredi 5 août 2022 15:11  
**À:**  
**Objet:** RE: PLU parmain

Chère Madame,

Je suis désolée, j'ai omis de vous répondre.

Nous sommes actuellement en train de travailler sur le règlement du prochain PLU et nous avons pris bonne note de votre demande.

Bien cordialement

Nadine CALVES  
Adjointe au Maire  
Urbanisme - Patrimoine - Habitat  
Mairie de Parmain  
Place Georges Clemenceau  
95620 - Parmain  
Tél. : 01.34.08.95.76



**De :** ( [redacted]@mail.com>  
**Envoyé :** dimanche 16 janvier 2022 20:21  
**À :** PLU <plu@ville-parmain.fr>  
**Objet :** PLU parmain

Bonjour,

---

Je voudrais savoir si le nouveau PLU va reprendre un coefficient de construction à 0.30 et non à 0.15 comme celui de l'ancien POS ?

Compte tenu de la configuration des terrains situés rue Raymond Poincaré très impactés par les nuisances de la voie ferrée et de la route, je voudrais savoir s'il serait possible de reculer la bande de construction (10-30m) à 40 m pour permettre les agrandissements à l'arrière, sachant que les terrains sont profonds et qu'ils permettent de respecter largement les distances de mitoyenneté.

Vous remerciant,  
Bien cordialement,

**Grace RIBEIRO**

---

**De:** \_\_\_\_\_@yahoo.fr>  
**Envoyé:** jeudi 18 août 2022 22:43  
**À:** PLU  
**Objet:** Élaboration PLU - 2021 - 2023

Bonjour,

Pourrais-je avoir les dernières informations sur le planning de réunion et notamment les OAP retenus du PLU ?  
Il est très difficile à travers le site Internet d'avoir les dernières informations.

Cordialement,

Réponse par téléphone  
+ RDV



## Grace RIBEIRO

---

**De:** @yvelines.fr>  
**Envoyé:** mardi 23 août 2022 17:06  
**À:** PLU  
**Objet:** RE: Parmain - Révision du POS valant élaboration PLU - Réunion P.P.A. - 4 février 2022 à 9h30  
**Pièces jointes:** 95-PARMAIN.pdf

Bonjour  
Suite à votre sollicitation le plan de zonage des anciennes carrières souterraines.

cordialement

*Chef de service*

*Inspection Générale des Carrières*

### Département des Yvelines

**De :** PLU [mailto:plu@ville-parmain.fr]  
**Envoyé :** mardi 23 août 2022 14:27  
**À :** @yvelines.fr>  
**Cc :** Marie-Noëlle LE RUYET <mnlruyet@ville-parmain.fr>  
**Objet :** TR: Parmain - Révision du POS valant élaboration PLU - Réunion P.P.A. - 4 février 2022 à 9h30

Bonjour,

Pour faire suite à notre entretien téléphonique de ce jour, je vous transfère les courriers adressés par Inspection Générale des Carrières, suite à une invitation à une réunion avec les PPA.  
Nous vous ferons parvenir le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet dernier avec les personnes publiques associées  
Bien cordialement.

Bien cordialement.

---

Mme Grâce RIBEIRO  
Secrétariat Général  
Assistante D.G.S.  
Mairie de Parmain  
Tél : 01.34.08.95.80



**De :** @Yvelines.fr>  
**Envoyé :** lundi 10 janvier 2022 12:13  
**À :** PLU <plu@ville-parmain.fr>  
**Objet :** RE: Parmain - Révision du POS valant élaboration PLU - Réunion P.P.A. - 4 février 2022 à 9h30

Madame,

Nous vous renvoyons par courriel notre réponse concernant l'invitation d'une réunion publique pour l'élaboration du PLU de Parmain.

Salutations distinguées,

INSPECTION GENERALE DES CARRIERES  
DEPARTEMENT DES YVELINES

---

De : PLU <[plu@ville-parmain.fr](mailto:plu@ville-parmain.fr)>

Envoyé : vendredi 7 janvier 2022 16:24

À : [Yvelines.fr](mailto:Yvelines.fr)>

Objet : Parmain - Révision du POS valant élaboration PLU - Réunion P.P.A. - 4 février 2022 à 9h30

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint, un courrier concernant une invitation à une première réunion des personnes publiques associées pour l'élaboration du PLU de Parmain qui se tiendra le vendredi 4 février 2022 à 9h30.  
Bien cordialement.

Mme Grâce RIBEIRO  
Secrétariat Général  
Assistante D.G.S.  
Mairie de Parmain  
Tél : 01.34.08.95.80





## Nadine CALVES

**De:** Nadine CALVES  
**Envoyé:** vendredi 9 septembre 2022 11:43  
**À:** rbanisme  
**Cc:** Pascale VANDERHAM; Ghislaine DECAUX  
**Objet:** RE: Avenant convention EPFIF + calendrier prévisionnel réunions de quartier  
**Pièces Jointes:** 20220907 PLU Réunion du 9 septembre 2022.pdf

Bonjour Monsieur

Je vous prie de trouver ci-joint le courrier adressé hier à M. Gros, président de l'association Respectez Parmain. Je vous confirme que conformément à la délibération une réunion publique se tiendra le lundi 26 septembre à 19 heures.

Par ailleurs, sachez que l'association respectez Parmain fait partie de notre commission PLU et que l'ensemble des documents publiés sur le site de la ville sont validés par leurs soins.

Néanmoins, les documents en ligne sont des documents provisoires et une nouvelle version sera présentée en réunion publique.

Enfin, pour donner suite au rendez-vous de M. le Maire avec la directrice de l'Epifif, nous sommes dans l'attente d'un courrier de leur part.

Vous souhaitant une bonne journée

Bien cordialement

Nadine CALVES  
Adjointe au Maire  
Urbanisme - Patrimoine - Habitat  
Mairie de Parmain  
Place Georges Clemenceau  
95620 - Parmain  
Tél. : 01.34.08.95.76



**De :** @yahoo.fr>  
**Envoyé :** mercredi 7 septembre 2022 21:59  
**À :** Urbanisme <urbanisme@ville-parmain.fr>; Nadine CALVES <ncalves@ville-parmain.fr>  
**Cc :** Pascale VANDERHAM <pvanderham@ville-parmain.fr>; Ghislaine DECAUX <gdecaux@ville-parmain.fr>  
**Objet :** RE: Avenant convention EPFIF + calendrier prévisionnel réunions de quartier

Bonjour Mme Calves,

Je me permets de revenir vers vous concernant le point de l'avenant de la convention EPFIF demandé suite à notre échange téléphonique, compte tenu du calendrier prévisionnel du PLU.



Les habitants du quartier concernés et indirectement concernés par les OAP ont été informés, et pas mal sont mécontents et certains hors d'eux en l'état des informations à date. Il faudra prévoir une rencontre collective prochaine avec les habitants concernés quand bien même il s'agit ne s'agit que de projet théorique. La plus part vont assister à la réunion organisée par l'association Respectez Parmain ce vendredi 9/9 à 19h30, en espérant que la mairie, qui aurait été conviée, y assistera pour apaiser les débats et communiquer sur les dernières informations.

De plus, trouvé ce document sur le site de la ville (nouveau document de fin juillet 2022) très détaillé sur le PLU et les OAP, et, qui ajoute des doutes.

J'ai cru apprendre par ailleurs, qu'une réunion d'information / échanges sur le PLU serait organisée par la mairie le 26 septembre prochain, sans plus d'information. Cette information aurait été communiquée par le maire aux associations qui l'ont interpellé lors du Forum des Associations.

Merci de votre retour, SVP par écrit.

Dans cette attente,

Cordialement,

Le mardi 16 août 2022 à 17:09:05 UTC+2,

@yahoo.fr> a écrit :

Bonjour,

Je fais suite à notre entrevue et nos échanges fructueux du 5 août dernier concernant les projets / OAP du quartier Poincaré.

Peut-être est-ce un peu tôt, mais où en êtes vous de la demande d'avenant demandée dans la convention pour la suppression irrévocable de la clause d'expropriation ?

Par ailleurs, avez-vous un calendrier prévisionnel des réunions sectorielles organisées par la mairie, afin que je puisse m'organiser professionnellement ?

PS: j'ai appris en échangeant avec quelques propriétaires du secteur que certains auraient été approchés en juillet - par des gens de la mairie semble t-il et j'ai bien insisté sur ce point - sur une intention de vendre ou non leur bien. J'ai été surpris à chaud, car cela est contradictoire avec l'esprit et la teneur de nos échanges sur la réalisation de projets dans le secteur. Si cela est avéré, la question qui se poserait ; pourquoi ces sollicitations sélectives ?

Bien cordialement,

**MAIRIE DE PARMAIN - 95620**  
**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE**  
**ARRONDISSEMENT DE PONTOISE**  
**CANTON DE L'ISLE ADAM**



**Secrétariat Général**

Parmain, le 7 septembre 2022

Monsieur Thierry GROS  
Président de l'Association Respectez Parmain

95620 - PARMAIN

**Objet** : PLU – Réunion vendredi 9 septembre 2022  
**N/Réf.** : LT/NC/GR/2022/1518

Monsieur le Président,

Par un courriel du 4 septembre 2022 de votre vice-président, vous avez tenu à m'informer, ainsi que l'ensemble des élus du Conseil municipal, de la tenue d'une réunion d'informations suivie d'un débat le 9 septembre, pour évoquer l'élaboration du PLU.

Je tiens, tout d'abord, à saluer toute initiative concourant à la diffusion des informations relatives au projet d'élaboration du PLU et à la mobilisation des parminoises et parminoises dans le cadre de cette entreprise que vous savez de première importance pour notre ville.

Cela d'autant plus que l'association, que vous représentez, participe au travers de votre personne et de façon active à la commission PLU qui a une connaissance approfondie du dossier.

J'ai cependant le regret de vous indiquer ne pas pouvoir être présent à cette réunion et ne pas pouvoir solliciter des membres du conseil municipal pour qu'ils y participent en représentation de la Ville.

En effet, comme j'ai précédemment eu l'occasion de vous le rappeler, la jurisprudence du Conseil d'Etat impose à la Ville de veiller au respect des modalités de concertation prévues au sein de la délibération de mise en révision du POS, afin de garantir la transparence et la prévisibilité du processus au profit de tous les habitants.

Aussi, la Ville ne peut légalement ajouter, aux modalités de concertation déjà prévues, sa participation aux réunions mises en place par les différentes associations situées sur son territoire.

Dans ces circonstances, je suis contraint de décliner votre invitation et vous invite à communiquer l'ensemble de vos observations et remarques sur le projet de PLU par les voies prévues à cet effet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN  
Vice-Président de la Communauté de Communes  
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

Copie : M. Antoine GRECO/Vice-Président





## Grace RIBEIRO

---

**De:** 'mail.com>  
**Envoyé:** mardi 27 septembre 2022 00:43  
**À:** PLU  
**Objet:** Re: PLU parmain

Bonsoir Madame CALVES,

Nous sortons de la réunion et sommes désolées de constater l'habitude très négative de certains parminoïsiens, c'est navrant et tellement improductif !

Je vous avais rencontrée à l'été 2021 juste après que notre dossier d'extension ait été refusé suite à l'annulation du PLU. J'avais attiré votre attention sur notre problème de bande de construction de 10 à 30 m ne nous permettant pas de réaliser notre extension.

Apparemment, le nouveau PLU reprend cette contrainte ce qui nous empêche de mener à bien notre projet. Serait-il possible de prévoir une dérogation pour les terrains comme les nôtres dans le cadre d'une extension sur l'arrière (pour éviter les nuisances de la route et de la voie ferrée) jusque 40 m, sachant que nous ne gênons en aucun cas nos voisins et que nous respectons largement les distances ?

Bien sûr, je me tiens à votre disposition si vous voulez que l'on se rencontre pour vous fournir de plus amples explications.

Je vous remercie par avance,

Bien cordialement,

Le ven. 5 août 2022 à 15:43, ' [...@gmail.com](#) a écrit :

Bonjour Madame,  
Je vous remercie beaucoup.  
Bien cordialement,

Le ven. 5 août 2022 à 15:10, PLU <[plu@ville-parmain.fr](mailto:plu@ville-parmain.fr)> a écrit :

Chère Madame,

Je suis désolée, j'ai omis de vous répondre.

Nous sommes actuellement en train de travailler sur le règlement du prochain PLU et nous avons pris bonne note de votre demande.

Bien cordialement

Nadine CALVES

Adjointe au Maire



Urbanisme - Patrimoine - Habitat

Mairie de Parmain

Place Georges Clemenceau

95620 - Parmain

Tél. : 01.34.08.95.76

De : [@gmail.com](#)>

Envoyé : dimanche 16 janvier 2022 20:21

À : PLU <[plu@ville-parmain.fr](mailto:plu@ville-parmain.fr)>

Objet : PLU parmain

Bonjour,

Je voudrais savoir si le nouveau PLU va reprendre un coefficient de construction à 0.30 et non à 0.15 comme celui de l'ancien POS ?

Compte tenu de la configuration des terrains situés rue Raymond Poincaré très impactés par les nuisances de la voie ferrée et de la route, je voudrais savoir s'il serait possible de reculer la bande de construction (10-30m) à 40 m pour permettre les agrandissements à l'arrière, sachant que les terrains sont profonds et qu'ils permettent de respecter largement les distances de mitoyenneté.

Vous remerciant,

Bien cordialement,

## Grace RIBEIRO

---

**De:** PLU  
**Envoyé:** vendredi 30 septembre 2022 16:02  
**À:**  
**Cc:** Ghislaine DECAUX  
**Objet:** RE: documents d'urbanisme / PLU

Maître,

Le PLU est en cours d'élaboration, l'ensemble des documents actuels sont provisoires et consultables sur le site de la ville.

Bien cordialement

Nadine CALVES  
Adjointe au Maire  
Urbanisme - Patrimoine - Habitat  
Mairie de Parmain  
Place Georges Clemenceau  
95620 - Parmain  
Tél. : 01.34.08.95.76



**De :** @notaires.fr>  
**Envoyé :** lundi 26 septembre 2022 17:29  
**À :** PLU <plu@ville-parmain.fr>  
**Objet :** documents d'urbanisme / PLU

Madame, Monsieur bonjour,

Chargé du règlement d'un dossier de succession comprenant un bien immobilier sur la commune de Parmain, j'ai besoin de consulter la réglementation d'urbanisme applicable à ce jour sur votre commune. Je vous remercie de bien vouloir me communiquer copie de ces documents réglementaires et graphiques.

Si la commission n° 11 prévue en septembre 2022 a pu statuer sur l'élaboration du plan de zonage de la commune je vous remercie de me le communiquer également.

Vous en remerciant par avance,

Sentiments dévoués,





**Nadine CALVES**

---

**De:** PLU  
**Envoyé:** vendredi 30 décembre 2022 11:13  
**À:**  
**Objet:** RE: Élaboration PLU - 2021 - 2023

Bonjour Monsieur,

Il n'y a pas de compte rendu pour la réunion publique du 26 septembre 2022.

Bien cordialement,

Nadine CALVES  
Adjointe au Maire  
Urbanisme - Patrimoine - Habitat  
Mairie de Parmain  
Place Georges Clemenceau  
95620 - Parmain  
Tél. : 01.34.08.95.76

-----Message d'origine-----

De : < > @ > Envoyé : mercredi 23 novembre 2022 17:11 À : PLU  
<plu@ville-parmain.fr> Objet : Élaboration PLU - 2021 - 2023

Bonjour,

Quand sera mis en ligne le compte rendu de la réunion publique du 26 septembre 2022?

Cordialement,

## Nadine CALVES

---

**De:** PLU  
**Envoyé:** vendredi 30 décembre 2022 11:33  
**À:** @  
**Objet:** RE: Merci de répondre à nos questions sur le PLU

Bonjour Madame,

Monsieur le Maire a évoqué avec M. Le Amaury de St Quentin, puis M. Court le sujet de la baisse du pourcentage des logements sociaux de 25 à 20 % ; Tout comme l'avait fait par le passé notre prédécesseur. Monsieur le Maire a mis en avant un certain nombre de points lors des réunions en préfecture. Malheureusement, à chaque fois la réponse a été la même. Aucune dérogation ne sera accordée à la ville de Parmain.

Pour répondre à votre question sur les OAP, à ce jour, il n'y a que des emplacements identifiés, aucun projet n'existe.

Les projets seront envisagés le jour ou les propriétaires du foncier seront vendeurs.

Bien cordialement

Nadine CALVES  
Adjointe au Maire  
Urbanisme - Patrimoine - Habitat  
Mairie de Parmain  
Place Georges Clemenceau  
95620 - Parmain  
Tél. : 01.34.08.95.76



**De :** < >  
**Envoyé :** vendredi 18 novembre 2022 19:07  
**À :** PLU <plu@ville-parmain.fr>  
**Objet :** Merci de répondre à nos questions sur le PLU  
**Importance :** Haute

à Mairie de Parmain,

Bonjour,

A la suite de l'information municipale du 10 novembre sur le PLU, merci de nous apporter une réponse à nos questions:

Lors de la dernière réunion de "concertation", Mr le Maire dit avoir fait le nécessaire pour demander une baisse des 25% de logements sociaux.  
C'est "réaffirmé" dans l'information: "malgré tous nos efforts auprès de l'état..."

## Grace RIBEIRO

---

**De:** PLU  
**Envoyé:** jeudi 9 mars 2023 10:03  
**À:** PLU  
**Objet:** OAP - RUE CLOS POLLET  
**Pièces jointes:** oap\_v10.pdf

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint la dernière version des OAP.

Bien cordialement

Nadine CALVES  
Adjointe au Maire  
Urbanisme – Habitat – Patrimoine  
Mairie de Parmain  
Place Georges Clémenceau  
95620 PARMAIN  
Tél. : 01.34.08.95.84



**De :** [redacted]@ [redacted]  
**Envoyé :** mercredi 8 mars 2023 11:56  
**À :** PLU <plu@ville-parmain.fr>  
**Objet :** OAP - RUE CLOS POLLET

Bonjour,

Je suis à la recherche de la dernière version du document **OAP Rue Clos Pollet**, pouvez-vous me confirmer que la V6 datant du 26 juillet est bien la dernière version du document ?

Est-ce qu'une prochaine version du document est prévue ? Si oui sur quels points souhaitez-vous retravailler l'OAP ?

Bonne journée,

Responsable Développement Foncier

[redacted signature]



## Grace RIBEIRO

---

**De:** <>  
**Envoyé:** mardi 11 avril 2023 23:54 @ >  
**À:** PLU  
**Objet:** PLU

Bonjour,

Nous sommes situé au [redacted] PARMAIN dans une zone arboré.  
Cette situation dans le POS nous permettait de diviser le terrain avec un minimum de 1500m<sup>2</sup> avec le PLU voté par l'ancien maire Mr Guichard ne nous autorisait plus à diviser car parcelle devenu inconstructible d'où la zone arboré UCU

Ma question était dans le nouveau PLU en zone UHP si nous pourrions diviser et construire tout en respectant le milieu naturel du terrain ( nous avons un projet familiale)

Je vous remercie par avance pour votre retour

Merci

[redacted]  
Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

## Nadine CALVES

---

**De:** PLU  
**Envoyé:** jeudi 11 mai 2023 08:54  
**À:**  
**Objet:** Plu Jouy le comte

Bonjour Monsieur,

Le PLU est en cours d'élaboration, les documents provisoires sont sur le site de la ville.

Actuellement le POS est en vigueur et l'ensemble de la réglementation s'y rapportant est également sur le site de la ville.

Bien cordialement

Nadine CALVES  
Adjointe au Maire  
Urbanisme – Habitat – Patrimoine  
Mairie de Parmain  
Place Georges Clémenceau  
95620 PARMAIN  
Tél. : 01.34.08.95.84




De @  
**Envoyé :** mercredi 19 avril 2023 13:48  
**À :** PLU <plu@ville-parmain.fr>  
**Objet :** Plu Jouy le comte

Bonjour je souhaiterais avoir le plu pour la commune de Jouy le comte s'il vous plaît. Je n'arrive pas a le trouver.

Merci beaucoup

## Nadine CALVES

---

**De:** PLU  
**Envoyé:** vendredi 12 mai 2023 19:25  
**À:**   
**Objet:** RE: Projet provisoire de PLU


Bonjour Monsieur,

Depuis la loi ALUR, les PLU ne peuvent plus fixer de taille minimale de parcelle pour limiter la densification.

Bien cordialement

Nadine CALVES  
Adjointe au Maire  
Urbanisme – Habitat – Patrimoine  
Mairie de Parmain  
Place Georges Clémenceau  
95620 PARMAIN  
Tél. : 01.34.08.95.84



**De :**   
**Envoyé :** mercredi 19 avril 2023 18:31  
**À :** PLU <plu@ville-parmain.fr>  
**Objet :** Projet provisoire de PLU

Bonjour,

A la lecture du projet de PLU diffusé au mois de mars sur le site de la mairie, j'ai remarqué qu'il n'y était plus fait mention de caractéristique des terrains pour qu'un terrain soit constructible.

Exemple dans le POS, pour les zones 3UH en pièce jointe.

Est-ce normal ? Doit-on comprendre que tout les terrains et futurs divisions de terrains seront par défaut constructibles sous réserve de respecter les critères l'implantation et d'emprise au sol et ce quelque soit leur superficie ?

Si tel est le cas, il faut s'attendre à une augmentation des divisions de terrains et une augmentation des logements individuels au dépend de logements sociaux qui font déjà débat par leur insuffisance sur la commune..

D'avance merci de votre retour.

Veillez agréer mes salutations



**MAIRIE DE PARMAIN - 95620**  
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE L'ISLE ADAM



***Service urbanisme***

Envoyé en préfecture le 24/07/2023  
Reçu en préfecture le 24/07/2023  
Publié le 25/07/2023  
ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE



## **Dossier PLU arrêté le 18 juillet 2023**

### **Annexe 15**

↳ Entretiens avec le maire et l'adjointe à l'urbanisme

Le 7/07/2022.



- 95 620 - Parmain.

Gél:

à

M<sup>me</sup> CALVES  
Deuxième adjointe,  
en charge de  
l'urbanisme.Objet: Lettre recommandée  
avec accusé de réception.- Notre entretien du 30/06/2022  
à la Mairie de Parmain.

Madame,

- Suite à ma demande, vous avez accepté de me recevoir le 30 Juin 2022 à 10 heures, en mairie de Parmain, avec M<sup>me</sup> Le Puyet, Directrice Générale des Services, et je vous en remercie.
- Nous avons découvert, avec mon épouse, que la Mairie de Parmain, sans que nous ayons été concertés le moins du monde, avait décidé la mise en place de 70 logements sociaux, à proximité immédiate de nos habitations, que
- Pour réaliser ce projet, nous envisagez, à ce stade,



de nous "retirer" plus de la moitié de notre terrain. et nous avez informé qu'à partir de ce jour, la mairie ferait valoir son droit de préemption pour finaliser ce projet "d'OAP TERRIBUS".

- Avec mon voisin, M<sup>me</sup> ..., habitant au n° ..., Rue de ..., qui m'avait accompagné à ce rendez-vous, nous nous avons questionné pour obtenir des réponses à nos interrogations sur ce projet.
- Nous nous avez confirmé à plusieurs reprises qu'il ne s'agissait, à ce stade, que d'un projet. Ceci étant, et vous comprendrez toute notre inquiétude, nous nous avez aussi indiqué que ce projet était présenté à la Préfecture le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et qu'il serait intégré, dans tous les cas, au PLU de la Commune de Sarraillières en septembre 2022.  
Ce projet deviendrait donc beaucoup plus officiel.....
- Nous nous avez également précisé que la Mairie de Sarraillières n'avait pas d'autres projets que ceux présentés à ce jour, et qu'elle mettrait tout en oeuvre, avec l'aide du Cabinet EPTIF pour finaliser ce projet.



- Les questions soulevées par nos soins, n'ont malheureusement recueilli (au travers de nos réponses) que de l'inquiétude et des interrogations supplémentaires.
- Sur le chemin <sup>de terre</sup> piétonnier, nous avez laissé planer le doute qu'il pourrait aisément se transformer en route d'accès, et ce malgré un engagement de la part de la Mairie (Commission PLU du 13 Mai 2022) que "les chemins piétonniers seraient préservés". Ce chemin touche aujourd'hui à notre habitation.
- Dans nous avons questionné sur la faisabilité de ce projet, en matière de sécurité, nuisances, environnement, circulation, ... Toutes ces questions obtiendraient, d'après nous, une réponse appropriée en temps et en heure ... ce qui renforce l'idée de notre volonté à mettre en action ce projet.
- Nous nous avez indiqué que ce projet serait constitué de maisons individuelles, de type "R+1+combles",



d'une hauteur maximale de 7,50 mètres, et en aucun cas d'immeubles, qui dénatureraient, selon nos juges, l'environnement de Juy-le-Comte, que nous connaissons aujourd'hui. Après avoir réfléchi au projet ci-dessus, nous devons vous avouer que nous sommes très dubitatifs sur la faisabilité (dans ces termes) de votre projet.

- Nous nous avez encore précisé que les terrains concernés par "L'OAP TERRIBUS" étaient classés en zone naturelle. L'intérêt environnemental de telles zones est primordial.

La proximité de la forêt de Montignon (A certaines périodes de l'année, nous percevons des lièvres et des chevreuils, ...) la présence d'arbres préservés par les eaux et Forêts, la protection de la faune locale (nombreux oiseaux, ...), l'emplacement de nos habitations dans le périmètre protégé de l'église de Juy-le-Comte, sont autant d'éléments, en contradiction totale, avec le projet "d'OAP TERRIBUS".

- Nous sommes propriétaires de notre maison depuis 30 ans. Comme la plupart de nos voisins, nous avions acheté à Juy-le-Comte, au cœur du Parc Naturel du Vexin, parce que



L'environnement nous avait séduit (fait, calme, absence de vis à vis, chemin piétonnier, tranquillité, nature, ...). Le prix d'achat de nos habitations tenait compte de cet environnement. La mise en place de notre projet conduirait à remettre en cause cet environnement, avec une baisse significative de la valeur de notre capital.

- Nous nous avez affirmé que la Mairie ne souhaitait pas "passer en force" (selon nos propres mots) et que nous n'avons aucune volonté d'expulser des habitants de Jay. St. Lante ou d'exproprier (directement ou par l'intermédiaire de l'EPFIF) nos terrains. Nous en prenons bonne note.

- Nous nous avez confirmé (Je vous ai, pendant cet entretien, posé plusieurs fois la question) que nous pouvons conserver notre terrain dans son intégralité (à - - 2) si nous le souhaitons. Nous en prenons également bonne note.

- Nous avons bien noté que nous pouvons vendre notre maison et la partie du terrain, non "impactée" par notre projet d'OAP, sans contraintes.



- Nous avons également bien noté que la partie de <sup>notre</sup> terrain, "impactée" par votre projet d'OAP, était soumise à un droit de préemption de la commune, et que nous ne pouvions vendre cette partie de notre terrain qu'avec votre accord.

espérant avoir résumé dans les grandes lignes notre discussion du 30/06/2022, et restant à votre disposition,

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Habitant du <sup>I</sup>, Rue  
du

Le 7/07/2022



**MAIRIE DE PARMAIN - 95620**  
**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE**  
**ARRONDISSEMENT DE PONTOISE**  
**CANTON DE L'ISLE ADAM**



**Secrétariat Général**

Parmain, le 29

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 25/07/2023

ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE



Monsieur

95620 - PARMAIN

RAR 1A 199 176 4856 4

**Objet** : PLU – O.A.P. « Les Terribus »  
**N/Réf.** : NC/GR/2022/1307

Monsieur,

Lors de notre entretien du 30 juin 2022, vous avez exprimé votre surprise et votre mécontentement à l'égard de l'orientation d'aménagement et de programmation « les Terribus ».

Je vous confirme que cette OAP s'inscrit dans la procédure générale d'élaboration du plan local d'urbanisme de Parmain.

Pour information, le nouveau PLU est toujours en cours d'élaboration de sorte que la délimitation du périmètre des OAP, dont celle des Terribus peut être amenée à changer. Le calendrier prévoyait une réunion publique de concertation avant l'été, elle aura lieu en septembre.

Le document publié n'est qu'un document provisoire permettant de vous apporter un certain nombre d'éléments en vue de cette concertation.

Votre demande de rendez-vous a anticipé cette concertation et à la suite de notre échange des adaptations ont d'ores et déjà été envisagées avec notre assistance à la maîtrise d'ouvrage et le PNR qui devraient vous satisfaire (documents sur le site d'ici fin août).

Cependant, sur le territoire de la commune de Parmain, le seuil de 25 % de logements sociaux n'est pas respecté ; il est provisoirement de 13,1 %, sous réserve que les permis de construire acceptés puissent être réalisés.

Dès lors, la commune n'a d'autre choix que de se conformer à cet objectif, en prévoyant la construction de logements sociaux.

Le rapport de présentation du PLU établit que les 279 logements locatifs sociaux existants sont concentrés dans le centre et le sud de la ville, tandis qu'aucun n'est réalisé dans la partie nord du territoire, de la gare à Jouy le Comte.

En conséquence, le PADD nouvellement élaboré établit que pour le secteur de Jouy-le-Comte, il conviendra de promouvoir la mixité dans ce quartier et d'engager une répartition équilibrée et équitable des logements locatifs conventionnés.

Cependant, je vous confirme mes propos, aucune expulsion ne sera effectuée par la municipalité.

L'EPFIF ne se portera acquéreur des terrains, au nom de la commune afin de répondre aux contraintes des services de l'État, qu'en cas de vente par leur propriétaire et que sur demande expresse de la mairie.

Par ailleurs, nous allons sortir votre fond de parcelle de cette OAP, ceci pour vous rassurer sur nos intentions.

Je peux également vous confirmer que les chemins piétons existants dans l'OAP Terribus garderont leur vocation d'accès réservé aux piétons et aux vélos.

Espérant avoir apporté des réponses à vos inquiétudes, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



**Nadine CALVES**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Nadine Calves", written over a horizontal line.

**Maire-Adjointe  
Chargée de l'Urbanisme**

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 25/07/2023



ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE





Direction du service Urbanisme

TEL. Urbanisme 01 31 05 81 31  
FAX 01.31.05.85.77

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 25/07/2023

Berger  
Levrault

ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE

Parmain, le 15 juillet 2022

Monsieur Madame

95620 PARMAIN

[urbanisme@ville-parmain.fr](mailto:urbanisme@ville-parmain.fr)

**Nos réf.** : NC/GD/juil.-22/083

**Objet** : OAP rue de Vaux

Madame, Monsieur,

Par courrier du 21 juin 2022, vous exprimez votre surprise à l'égard des Orientations d'Aménagement et de Programmation de la rue de Vaux en cours d'élaboration.

Nous vous confirmons que cette OAP s'inscrit dans la procédure générale d'élaboration du plan local d'urbanisme de Parmain.

Voici, à ce stade, les éléments que la Ville de Parmain est susceptible de vous apporter.

Pour information, le nouveau Plan Local d'Urbanisme est toujours en cours d'élaboration de sorte que la délimitation du périmètre des OAP, dont celle de la rue de Vaux, peut être amenée à changer.

A ce titre, la Ville s'interroge sur la modification de l'OAP de la rue de Vaux afin que son périmètre n'intègre plus le fond de votre parcelle. La Ville ne manquera pas de vous confirmer ce point.

Aujourd'hui, sur le territoire de la Commune de Parmain, le seuil de 25 % de logements sociaux n'est pas respecté (il est provisoirement de 13,1% en 2021, sous réserve que les permis de construire acceptés puissent être réalisés).

Dès lors, la Commune n'a pas d'autre choix que de se conformer à ce seuil, en prévoyant la construction de logements sociaux.

D'une part, le Rapport de présentation du PLU établit que « les 279 logements locatifs sociaux sont concentrés dans les parties centre et sud de la ville, tandis qu'aucun n'est réalisé dans la partie du territoire au nord, depuis la gare jusqu'à Jouy-le-Comte ».

En conséquence, c'est dans cette optique qu'est projetée la construction de 16 logements locatifs sociaux Rue de Vaux.



Direction du service Urbanisme

Envoyé en préfecture le 24/07/2023  
Reçu en préfecture le 24/07/2023  
Publié le 25/07/2023



TEL. Urbanisme 01 31 01 01 01 ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE  
FAX 01 31 01 01 01

Parmain, le 15 juillet 2022

Force est, donc, d'admettre que l'OAP de la rue de Vaux, qui s'intègre au PLU et en constitue une composante, est parfaitement justifiée.

D'autre part, le PADD nouvellement élaboré établit que, pour le secteur Jouy-le-Comte, il conviendra de « Promouvoir la mixité dans tous les quartiers » et d' « Engager une répartition équilibrée et équitable des logements locatifs conventionnés ».

L'OAP de la rue de Vaux est, par conséquent, parfaitement cohérente avec le PADD.

De plus, vous semblez affirmer que l'OAP de la rue de Vaux se situe dans une zone non constructible.

Il n'en est rien ! Le nouveau zonage du PLU en cours d'élaboration prévoit bien l'inscription des zones concernées en zones à urbaniser.

Par ailleurs, la Commune vous confirme que l'église et le pigeonnier de Jouy-le-Comte sont bien classés aux Monuments Historiques. Pour autant, ce classement n'emporte pas inconstructibilité de la zone.

Si effectivement, les autorisations d'urbanisme seront soumises à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (article R. 425-1 du Code de l'urbanisme), les projets de construction ne sont pour autant pas automatiquement interdits.

Autrement dit, la zone de protection induite par l'église et le pigeonnier de Jouy-le-Comte est parfaitement constructible. L'église et le pigeonnier de Jouy-le-Comte ne font pas obstacle à l'OAP de la rue de Vaux.

Espérant avoir répondu à votre attente,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos respectueuses salutations.

L'Adjointe au Maire chargée de l'urbanisme,



  
Nadine CALVES

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 25/07/2023



ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE





Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 25/07/2023

Berger  
Levrault

ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE

**From:** < > @yahoo.fr  
**Sent:** Monday, July 4, 2022 6:12:58 PM  
**To:** Pascale VANDERHAM <pvanderham@ville-parmain.fr>  
**Subject:** Entrevue avec Mr le Maire

Bonjour madame,

Je souhaite avoir un rdv avec Mr le maire dans les meilleurs délais

L association de Jouy m a informé d un projet de logement sociaux signé par Mr le Maire

Je souhaite savoir de quoi il en tient.

Cordialement

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 25/07/2023



ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE

## Nadine CALVES

---

**Objet:** rdv

**Lieu:** Mairie

**Début:** mar. 02/08/2022 10:00

**Fin:** mar. 02/08/2022 10:30

**Périodicité:** (néant)

**État de la réunion:** Acceptée

**Organisateur:** Ghislaine DECAUX

**Participants obligatoires:** Nadine CALVES

**Participants facultatifs:** Grace RIBEIRO

Mme / - -  
Tél. (

A souhaité un RDV pour discuter le l'élaboration du PLU.



Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 25/07/2023



ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE

terrain ?

Pourriez vous nous en dire plus concernant cet OAP ?

Dans l'attente de vous lire et d'avoir plus amples précisions de ce projet.

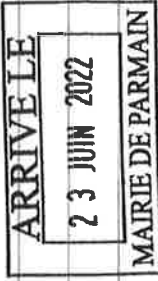
Nous vous prions d'agréer Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Mme MME

Mme MME

95620 PARMAIN.

le 21 Juin 2022



Monsieur le Maire

Nous nous rapprochons de vous, suite à l'OAP que de vous que nous venons de consulter.

Nous sommes très choqués de ce projet.

Déjà par la construction de ces logements sociaux qui vont dévaloriser le site tranquille de ce hameau.

Comment cela peut être possible alors que le pigeonnier et l'église étaient, si je ne me trompe pas aux bâtiments de France ?

Mais ce qui nous inquiète encore plus c'est la limite d'emprise de l'OAP qui vient jusqu'à dans notre propriété et qui nous amputera de la moitié de notre

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 25/07/2023



ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE

Monsieur le Maire,

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 25/07/2023

ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE



Nous, les propriétaires de pavillons de l'îlot entrée nord Poincaré, avons appris que notre îlot était identifié comme OAP prioritaire et secteur de densification préférentielle dans le cadre du projet de PLU.

C'est donc avec stupéfaction, mais surtout un très grand **mécontentement** que nous vous écrivons formellement, n'ayant jamais été informés ni à titre individuel, ni à titre collectif de ce projet qui nous concernerait directement, jusqu'à ce que des associations soucieuses du respect du cadre de vie de Parmain viennent nous alerter de ces projets et de cette démarche.

Cette approche est en **totale contradiction** avec vos engagements personnels dans le cadre de votre campagne municipale, à savoir refus de la bétonisation mais surtout la concertation préalable.

De plus, vous avez signé récemment une convention financière avec l'EPPFIF, qui dans son article 9, prévoit les modalités d'acquisition, dont par voie d'**expropriation**, ce que nous ne saurions accepter.

Certains d'entre nous ont déjà approché vos services mais les retours à ce stade sont tout bonnement laconiques et insuffisants voire inexistantes.

A l'aune de ces éléments, nous vous demandons de bien vouloir **nous recevoir en personne et collectivement** à la mairie dans **les meilleurs délais**, et cela **indépendamment** de la réunion d'information qui se déroulera le 26 septembre prochain à 19h00.

Sur le principe, nous ne nous opposons pas au PLU ni ses obligations réglementaires. C'est surtout la méthodologie basée sur la carence de concertation préalable et les informations diffuses que nous déplorons. Nous sommes très inquiets à ce stade.

Salutations,

Mr et Mme

Mr et Mme

Mr et Mme

Mr et Mme

Mr et Mme

Mr

Mr & Mme

Mme

Mme



Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 25/07/2023



ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE

## Nadine CALVES

---

**Objet:** rdv  
**Lieu:** Mairie

**Début:** mar. 04/10/2022 14:00  
**Fin:** mar. 04/10/2022 14:30

**Périodicité:** (néant)

**État de la réunion:** Acceptée

**Organisateur:** Ghislaine DECAUX

**Participants obligatoires:**  
Nadine CALVES

**Participants facultatifs:**

Rdv- M. - en Mairie

Suite demande RDV M . Concerne l'OAP Centre ville

Tél. ,

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 25/07/2023



ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE

## Nadine CALVES

---

**Objet:** r  
**Lieu:** Mairie

**Début:** jeu. 15/09/2022 10:00  
**Fin:** jeu. 15/09/2022 10:30

**Périodicité:** (néant)

**État de la réunion:** Acceptée

**Organisateur:** Ghislaine DECAUX  
**Participants obligatoires:** Nadine CALVES  
**Participants facultatifs:** ; Grace RIBEIRO

M. Mme - ( )  
Inquiets et souhaiteraient avoir des renseignements concernant l'OAP du rond point de JLC (et le PLU)

Viendront à 2



Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 25/07/2023



ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE

## Nadine CALVES

---

**De:** Ghislaine DECAUX  
**Envoyé:** jeudi 21 juillet 2022 16:15  
**À:** Nadine CALVES  
**Objet:** TR: OAP entrée Nord

Mme Calves,

Vous pourrez m'indiquer quel date et horaire vous conviennent dans le mail de M. Mme  
Merci

Ghislaine DECAUX  
(gdecaux@ville-parmain.fr)

Mairie de PARMAIN  
Services Techniques et Urbanisme  
Place Georges Clemenceau  
95620 PARMAIN  
Tél. : 01-34-08-95-84



**De :** < >@gmail.com>  
**Envoyé :** jeudi 21 juillet 2022 09:55  
**À :** Urbanisme <urbanisme@ville-parmain.fr>  
**Cc :** Loïc TAILLANTER <ltailanter@ville-parmain.fr>  
**Objet :** OAP entrée Nord

Bonjour,

Nous souhaiterions obtenir un rdv avec la personne pouvant nous fournir des renseignements complémentaires à propos de cette OAP nous concernant.

Nous sommes dispo la semaine prochaine lundi seulement à partir de 15h et pas le vendredi, ensuite 17/08 et seulement l'après-midi le 19/08, les 22 et 25/08 puis 12-14-15/09.

Selon les date et heure retenues, si d'autres voisins sont disponibles, est-ce qu'ils peuvent se joindre à nous ?  
Nombre de personnes maxi ? Port du masque ? Merci d'avance de votre réponse. Cordialement.

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 25/07/2023



ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE



## Nadine CALVES

---

**De:** Ghislaine DECAUX  
**Envoyé:** mercredi 5 octobre 2022 10:23  
**À:** Nadine CALVES  
**Objet:** OAP Jouy Le comte demande de rendez-vous au nom des propriétaires visés par le projet d'extension de l'école

Bonjour Madame Calves,

Veillez trouver ci-dessous la réponse de \_\_\_\_\_, concernant leur demande de RDV.  
Si je comprends bien, ils seront 4 personnes, y compris M  
Dites moi ce que je dois lui répondre.  
Merci

Ghislaine DECAUX  
(gdecaux@ville-parmain.fr)

Mairie de PARMAIN  
Services Techniques et Urbanisme  
Place Georges Clemenceau  
95620 PARMAIN  
Tél. : 01-34-08-95-84

-----Message d'origine-----

De : Jan <\_\_\_\_\_.@yahoo.com> Envoyé : mercredi 5 octobre 2022 10:08 À : Ghislaine DECAUX <gdecaux@ville-parmain.fr> Cc : \_\_\_\_\_ <\_\_\_\_\_.@yahoo.com> Objet : Re: OAP Jouy Le comte demande de rendez-vous au nom des propriétaires visés par le projet d'extension de l'école

Bonjour Madame Decaux,

Suite à votre appel d'hier, je confirme la réunion du 13 octobre à 10h. Sous réserve de changement de dernière minute, normalement assisteront à cette réunion M. \_\_\_\_\_, Mme \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_.). Je vous préviendrai de tout changement bien sûr. Mais la date est confirmée.

Bien cordialement

J

> Le 4 oct. 2022 à 08:48, \_\_\_\_\_ <\_\_\_\_\_.@yahoo.com> a écrit :

>

>

>>

>> Bonjour Madame

>>

>> Suite à la réunion publique du 26 septembre et à la suggestion de

>> solliciter un rendez-vous auprès de vous, je vous écris au nom des

>> habitants de Jouy-Le Comte dont les adresses suivent, visés par votre

>> OAP sur l'extension de l'école élémentaire :

>>





>>  
>> afin d'échanger avec vous sur les conséquences de cet OAP sur nos propriétés respectives et vous présenter nos idées, dans notre secteur, concernant la mise en oeuvre de la loi SRU sur Parmain .

>>  
>> Notre première disponibilité serait à partir du vendredi 21 octobre inclus.

>>  
>> Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire

>>  
>> Bien cordialement

>>  
>  
>>  
>>  
>>  
>>  
>>  
>>  
>>  
>>  
>

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 25/07/2023



ID : 095-219504800-20230718-DEL202330-DE

## Nadine CALVES

---

**Objet:** rdv-Riverains OAP centre JLC  
**Lieu:** RDV-voisins écoles et centre de JLC - OAP centre JLC

**Début:** jeu. 13/10/2022 10:00  
**Fin:** jeu. 13/10/2022 11:00

**Périodicité:** (néant)

**État de la réunion:** Acceptée

**Organisateur:** Ghislaine DECAUX  
**Participants obligatoires:** Nadine CALVES; Antoine SANTERO; François KISLING

**Participants facultatifs:** Marie-Noëlle LE RUYET

### RDV concernant l'OAP de Jouy-Le-Comte,

Mme -  
M. F -  
Mme -  
M. . et Mme -

Messieurs Santéro et Kisling, associés au rendez-vous avec Mme Calves.